



Le mardi 3 novembre 2020, à 17 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie, salle des mariages, sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 28 octobre 2020.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Jean-François ALEXANDRE

M. Didier ANTONELLI

Mme Célia BLAUDEL

M. Guillaume DURAND jusqu'à la
délibération 14 2020 23

Mme Olivia POLSKI à partir de la
délibération 2020 DVD 70

M. Hermano SANCHES-RUIVO jusqu'à la
délibération 2020 DASES 245

Dont les mandataires sont respectivement :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Mme Hélène MERMBERG

M. Pierre RABADAN

Mme Sinda MATMATI

M. Valentin GUENANEN

M. Valentin GUENANEN

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE à partir du V14 2020 15

Mme Olivia POLSKI jusqu'à la
délibération 14 2020 22

Mme PETIT ouvre la séance à 17 h 08.

M^{me} PETIT

Je vous souhaite la bienvenue dans ce Conseil d'Arrondissement du mardi 3 novembre 2020.

Jean-François Alexandre a donné procuration à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Didier ANTONELLI à Hélène MÉRMBERG, Hermano SANCHES-RUIVO à Valentin GUENANEN, Célia BLAUDEL à Pierre RABADAN et Guillaume DURAND, qui nous rejoindra dans quelques instants, donne procuration dans l'intervalle à Sinda MATMATI.

Je vous propose de nous lever pour que notre Conseil d'Arrondissement rende, en notre nom à toutes et tous, mais aussi en celui des habitants du 14^e arrondissement que nous représentons de par nos fonctions et nos mandats d'élus de la République, par une minute de silence, un hommage à Samuel PATY, comme l'ont fait tous les élèves de notre République hier, lors de la journée de rentrée scolaire. Je vous propose d'associer à cet hommage les victimes de Nice, celles de Vienne pour les événements qui se sont produits hier soir dans la capitale autrichienne, et d'adresser également notre soutien à toutes les personnes blessées et très touchées par ces dernières attaques terroristes dans notre pays, en Europe, mais aussi dans le monde.

(Une minute de silence est observée.)

M^{me} PETIT

Je vous remercie.

– 14 2020 22 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'Arrondissement du 21 septembre 2020

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Y a-t-il des demandes de parole ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il ne s'agit pas d'une demande de parole sur le projet de délibération, mais d'un rappel au règlement qui fait suite à un mail que nous a adressé, en votre nom, le directeur général des services de la Mairie du 14^e nous faisant part de votre décision d'organiser notre Conseil d'Arrondissement selon des modalités étonnantes non prévues par le règlement intérieur, à savoir l'inscription préalable de tous ceux qui voudraient s'exprimer au sein du Conseil d'Arrondissement, avec de surcroît une date limite pour s'inscrire. Puis, un autre mail de votre part nous annonçant une nouvelle règle énonçant que tous les projets de délibérations sur lesquels personne ne serait inscrit feraient l'objet d'un vote bloqué, groupé.

Je vous ai adressé un mail, ainsi qu'à tous nos collègues hier soir. Je voudrais en donner lecture puisque vous ne m'avez pas répondu :

« Madame la Maire, chers collègues,

La semaine dernière, vous nous avez prévenus par texto qu'en raison du couvre-feu, le prochain Conseil d'Arrondissement débiterait à 17 heures. La situation sanitaire a depuis évolué. Il nous paraîtrait normal d'en tenir compte. La Mairie annexe est certes grande, mais nous sommes 30, et il est fréquent que nos conseils d'arrondissement, au cours desquels, et c'est bien légitime, de nombreux conseillers s'expriment, puissent durer jusqu'à cinq heures et parfois au-delà. Cela ne nous paraît pas très raisonnable, et pas seulement pour les personnes fragiles qui peuvent être conseillers d'arrondissement. Une réunion en visioconférence, comme cela est prévu dans d'autres mairies d'arrondissement, nous apparaîtrait préférable. Elle présenterait, en outre, un autre avantage : sa durée n'est pas limitée.

En toute hypothèse, il ne saurait être acceptable que vous décidiez, sans discussion préalable et en vue, c'est explicitement dit, de raccourcir la durée du Conseil, des modalités de vote et d'expression incompatibles avec notre règlement intérieur. En effet, ce dernier prévoit explicitement en son article 16 des modalités de vote sur " chaque projet de délibération ", ce qui exclut un vote groupé,

et dans son article 23, il prévoit des modalités de discussion des projets de délibération qui exclut une inscription préalable.

Lors de la première phase de la crise sanitaire, j'étais présidente de groupe au Conseil de Paris, M^{me} HIDALGO a toujours discuté avec tous les présidents de groupe pour trouver ensemble les meilleures façons de travailler dans cette période critique. Nous avons toujours trouvé, sans aucune difficulté, des solutions consensuelles, dans le respect des exigences sanitaires et démocratiques.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir reconsidérer votre position. »

Madame la Maire, vous n'avez pas souhaité me répondre. Je voudrais savoir si vous souhaitez le faire en ce début de Conseil d'Arrondissement, je vous remercie.

M^{me} PETIT

Vous dites qu'aucune réponse n'a été apportée à votre message, il serait préférable de citer les réponses qui ont été faites précédemment et ne pas complètement déformer non plus le sens de mes démarches.

Dès que nous avons su qu'un couvre-feu s'appliquait pour notre métropole, j'ai averti tous les présidents de groupe de l'opposition par SMS en leur demandant s'ils partageaient la décision que je proposais de prendre, c'est-à-dire avancer le Conseil d'Arrondissement à 17 heures. Vous m'avez d'ailleurs chacun·e· répondu que vous compreniez, et que c'était normal. J'ai toutes vos réponses à ce SMS.

En effet, je vous ai fait une simple suggestion, contrairement à ce que vous dites, Marie-Claire. Je n'ai pas décidé sans préalable ni concertation. Je vous suggérais de prendre, pour ce Conseil d'Arrondissement, une disposition qui existe bien dans notre règlement intérieur toujours en vigueur, de procéder exceptionnellement à des inscriptions pour les délibérations sur lesquelles vous souhaitiez poser des questions, intervenir, ou exprimer votre position de vote.

Visiblement, cela ne recueille pas l'unanimité nécessaire de la part de tous les présidents de groupe. Je n'ai ni à le déplorer ni à le regretter ni surtout pas à m'en satisfaire. Nous sommes prêts dans tous les cas à rapporter chaque délibération. Il est 17 heures. Je suggérais simplement une petite organisation, sans mettre la démocratie sous cloche comme vous avez pu me l'écrire, ce qui est l'inverse dans ce Conseil d'Arrondissement. Je rappelle sa pratique : aucune limite pour les vœux, aucune limite de prise de parole pour tous les élus de la majorité ou de l'opposition. Le règlement intérieur actuel stipule une limite dans le temps pour permettre une prise de parole du public que nous ne nous attachons d'ailleurs jamais à rappeler, même lorsque c'est dépassé.

Nous sommes prêts pour examiner toutes les délibérations de ce Conseil d'Arrondissement, tous les vœux et toutes les questions que vous avez déposés dans les délais que je vous ai gentiment rappelés par SMS. Cela faisait également partie de vos demandes dans nos échanges avec beaucoup moins d'esbroufe et de polémique. Mais ce n'est pas très grave, il y a des choses plus importantes.

Néanmoins, je rappelle aussi qu'un décret de l'état d'urgence protégeait la tenue, le vote et les délibérations nécessaires dans les instances délibératives et exécutives (Conseil de Paris, Conseils régionaux) qui se tenaient pendant le confinement, mais il n'a plus cours aujourd'hui. Nous réunir en visioconférence fragiliserait le vote de nos débats. Cela sera peut-être permis lors de notre prochain conseil du 30 novembre, mais nous n'avons pas aujourd'hui ce cadre réglementaire qui nous a permis de fonctionner au Conseil de Paris et lors des derniers conseils d'arrondissement de la précédente mandature, et qui doit faire l'objet d'un décret gouvernemental.

Je vous propose dès lors d'examiner notre ordre du jour. Nous avons appris cet après-midi que la délibération DASCO 137 était retirée de l'ordre du jour du Conseil de Paris. Elle est inscrite à celui du Conseil d'Arrondissement, je vous propose de la retirer puisque cela n'a pas de sens de nous exprimer à son sujet dans nos conseils d'arrondissement.

Enfin, la très grande majorité des conseils d'arrondissement de Paris se sont tenus en présentiel avec le respect des gestes barrières. Je crois que tous les groupes et tous les maires, quel que soit leur bord politique, ont fait en sorte que ces conseils se déroulent dans de bonnes conditions et avec un déroulé normal qui fait appel à la bonne intelligence de toutes et tous.

M. VIRY

Merci Madame la Maire. Pour la clarté des échanges et pour les clore, deux petits rappels sur les échanges qui sont intervenus en amont du mail que M^{me} CARRÈRE-GÉE vous a lu. Vous nous avez dit à

deux reprises, vous-même ou vos services, qu'il était question de circonscrire les débats et de procéder à des votes groupés pour réduire le temps du Conseil. Ne serait-ce que sur cette base, nous aurions très bien pu décider de ne pas venir à la séance par protestation et pourquoi pas ensuite contester tous les actes. Un minimum de rigueur dans la procédure ne nuit à personne, merci.

DÉLIBÉRATION N°138

– 14 2020 22 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'Arrondissement du 21 septembre 2020

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Le compte rendu en date du 21 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 5 pouvoirs
- Pour : 29 dont 5 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– Communication rentrée scolaire 2020-2021

Rapporteur : M. BOUABBAS

M. BOUABBAS

Merci Madame la Maire. Cher·ère·s collègues, en introduction de cette communication, je voudrais vous citer les chiffres de la rentrée dans nos 37 écoles du 14^e arrondissement.

Le 1^{er} septembre dernier, nous avons accueilli 7 390 enfants. Ce chiffre est très stable par rapport aux années précédentes, alors que Paris connaît, globalement, une baisse démographique assez marquée pour le premier degré. Cette rentrée 2020 a été bien singulière du fait de la crise sanitaire.

Je fais un retour rapide sur le premier confinement. Les services municipaux et l'Éducation nationale avaient pour objectif d'accompagner au maximum les familles. Les écoles et crèches avaient fermé le 16 mars à l'exception de quelques établissements restés ouverts pour accueillir les enfants des personnels hospitaliers et des services publics indispensables (Delambre et 12-14 Alésia). Elles ont rouvert partiellement à partir du 14 mai et du 22 juin, et tous les enfants ont pu regagner le chemin de l'école pour terminer cette année scolaire bien particulière.

Entre le 11 mai et le 22 juin, la reprise fut partielle, et certains éléments nous seront peut-être utiles pour les prochains mois. Je voudrais remercier les associations et les structures culturelles, sociales et sportives du 14^e arrondissement qui ont accueilli gratuitement plus de 1 000 enfants de l'arrondissement, surtout entre le 5 et le 22 juin, pour diverses activités. C'est un effort très important qu'il faut saluer. Cela montre que le tissu associatif se tient à nos côtés dans ce type de crise.

Cette crise a également touché socialement les familles, et deux aides ont été développées par la Ville. Entre 50 et 300 € par foyer ont été versés, *via* la CAF, aux familles relevant des quotients familiaux 1 à 3, en avril et en juin.

Je remercie tous les services de la Caisse des écoles du 14^e dont les nombreux agents se sont fortement mobilisés en ayant offert des équipements sanitaires (masques, gants) aux centres hospitaliers parisiens, participant ainsi à l'effort collectif.

Tous les élèves de la maternelle au lycée sont rentrés le 1^{er} septembre avec un protocole sanitaire strict et contraignant qui a placé la santé des enfants et des personnels au cœur des préoccupations avec notamment le nettoyage quotidien et approfondi des bâtiments et des surfaces, l'aération prolongée des salles de classe et l'interdiction du brassage des enfants de différentes classes.

Un jeu de deux masques en tissu, lavables et réutilisables, a été fourni à tous les collégiens afin d'alléger le coût des masques pour les familles.

Des cas de contaminations ont été dénombrés parmi le personnel des écoles et les enfants. Je salue ici le travail conjoint réalisé par les deux inspecteurs de l'Éducation nationale, la direction des

Affaires scolaires, particulièrement la CASPE 6-14, et les médecins scolaires qui se sont mobilisés et ont géré de manière exemplaire les crises que nous avons connues dans certaines écoles.

La partie suivante était l'anticipation de l'aggravation de la crise, sans savoir ce qui était prévu pour la rentrée du 2 novembre. Les masques sont désormais obligatoires pour tous les élèves dès le CP. La Ville a ainsi passé commande vendredi dernier d'un stock de masques pour enfants. Tous les élèves parisiens seront dotés de deux masques par élève lavables 50 fois, disponibles à partir du 9 novembre. Par ailleurs, l'Éducation nationale prévoit d'aider les familles les plus modestes en fournissant également un jeu de deux masques à partir de la semaine prochaine.

Le protocole sanitaire a été reconduit avec les gestes barrières, les masques, le nettoyage. Des CDD ont ainsi été prolongés pour maintenir le personnel dévolu au nettoyage. Pour les écoles accueillant les cours municipaux pour adultes (Boulard, Antoine Chantin ou Severo), des entreprises interviennent pour nettoyer avant les cours du matin.

La situation sanitaire s'ajoute malheureusement à celle induite par l'alerte attentats. Les sorties scolaires sont ainsi impossibles, sauf pour la piscine. Nous remercions les forces de police et celles de la mission Sentinelle qui multiplient les rondes devant les écoles, ainsi que les équipes de la DPSP.

S'agissant des temps périscolaires, 80 % des enfants scolarisés dans l'arrondissement (5 907) fréquentent les ateliers du mardi et du vendredi. 580 ateliers sont ainsi proposés par des personnels de la CASPE et 270 par des partenaires extérieurs (associations par des marchés centraux ou via des appels à projets pour des associations locales). Les thématiques de ces ateliers sont diverses : sport, sciences, technique, musique, chant, littérature, arts du spectacle, arts plastiques. En maternelle, l'accent est plutôt mis sur l'éveil.

Nous encourageons fortement le dispositif Déclic Langues, programme pilote à Paris, qui essaie d'articuler le scolaire et le périscolaire avec pour objectif de donner aux enfants le goût des langues pour qu'ils s'y familiarisent dans une démarche de pratique et d'écoute dès le plus jeune âge. Plusieurs langues sont proposées dès l'école maternelle (allemand, anglais, espagnol, italien, bientôt le portugais). Ce dispositif est animé par une trentaine d'animateurs (10 ASEM, des assistants en langues étrangères recrutés spécialement et une dizaine d'associations), et 1 100 enfants en bénéficient.

Il est prévu de développer ce dispositif avec l'association, dans quelques mois, avec les équipes éducatives pour avoir encore plus de cohérence entre les deux domaines, monter en gamme avec la préparation, à distance, de la rédaction du projet éducatif des territoires (PEDT) pour 2021-2024. Cette convention est conclue entre la Ville, les services municipaux et l'État, notamment l'Éducation nationale, pour préciser la politique mise en œuvre sur les questions périscolaires.

L'objectif est de proposer à un maximum d'élèves les parcours langue élargis (chinois, arabe) et la question du développement durable. En effet, un projet est mené par la CASPE 6-14 avec l'équipe pédagogique de l'école Maurice d'Ocagne et les parents d'élèves pour proposer un pôle ressource d'agriculture urbaine au sein de cette école dont la taille le permet. Ce pôle sera en résonance avec l'Académie du climat et sera installé dans les murs de l'ancienne mairie du 4^e arrondissement. L'objectif du jardin du groupe scolaire est un jardin pédagogique, la mise en valeur du verger existant et des ressources permettant l'accueil des équipes éducatives et des enfants de tout l'arrondissement pour la formation aux enjeux de l'environnement et de l'agriculture urbaine. Il s'agit par exemple de passer le permis vélo. Il est même possible d'imaginer des poules en liberté dans un objectif de réduction des déchets.

24 écoles ont fait l'objet de travaux pour 1,6 M€ : embellissement des entrées pour l'école Simone Veil de la rue d'Alésia, modernisation des sanitaires pour la polyvalente ouest, étanchéité des toitures, végétalisation de terrasses, confort des locaux (rénovation de sols dans les réfectoires de l'école maternelle Antoine Chantin), amélioration des conditions d'accueil des agents de la Ville (rénovation des locaux dévolus aux agents de service, buanderie à Hippolyte Maindron).

Des cours oasis ont été aménagées dans la maternelle Antoine Chantin et l'élémentaire Fournier, et celle de la maternelle Jean Dolent a été livrée en septembre. Cette cour a été métamorphosée en mini-forêt, en verger, en zone humide avec un tunnel végétal, des potagers, des structures de jeux de glisse, de grimpe en bois, résultat du travail participatif mis en œuvre avec les élèves ambassadeurs pour la conception de ce projet. L'objectif est de poursuivre l'aménagement de ces cours (Hippolyte Maindron, 3 bis Alésia).

Avec plus de 50 % de bio et de durable dans ces cantines, mieux manger dans les écoles du 14^e reste un objectif fort (100 % de pain bio, 100 % d'œufs de poules élevées en plein air, Label Rouge pour la

viande de porc ou de volaille) avec le but d'atteindre les 100 % et l'alternative végétarienne sera, à terme, quotidienne.

La Caisse des écoles poursuit ses actions contre le gaspillage alimentaire. 18 écoles de l'arrondissement ont ainsi bénéficié d'ateliers de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage. L'objectif est de les maintenir malgré le contexte. Avec la rénovation de son réfectoire, le collège Alphonse Daudet a rejoint celui de Saint-Exupéry dans le système de la Caisse des écoles.

Le calendrier sera peut-être revu au regard du contexte, mais il est prévu de généraliser les goûters en premier lieu aux écoles des quartiers prioritaires : Maurice d'Ocagne le 9 novembre, Alain Fournier et Maurice Rouvier aux vacances de février - Simone Veil était déjà concernée depuis longtemps -, puis d'ici septembre 2021 à toutes les écoles élémentaires de l'arrondissement.

Compte tenu du contexte sanitaire, la délibération concernant l'ouverture des cours le week-end est ajournée, cela concernait Jean Dolent.

La rue Severo est devenue piétonne, dans le cadre des « Rues aux écoles », l'objectif étant de généraliser ce dispositif avec les rues Asseline, Antoine Chantin, Huyghens et Prisse d'Avennes pour travailler avec les directeurs, les enseignants, les animateurs, les enfants et les parents afin d'ouvrir ces rues aux écoliers.

En conclusion, je salue tous les professeurs et tous les personnels engagés du scolaire et du périscolaire pour cette rentrée. La situation est extrêmement difficile, surtout depuis hier pour tous nos personnels, et le reconfinement implique la continuité du service public de l'Éducation. Nous sommes, bien sûr, pleinement mobilisés pour les soutenir et les épauler dans cette mission essentielle.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Amine, pour avoir rappelé, avec cette communication, nos objectifs, notre ligne de conduite dans le domaine de l'éducation et selon nos compétences, nos engagements, et le début de leur mise en route, et d'avoir salué toutes les équipes mobilisées du service des bâtiments, des inscriptions à la mairie, des personnels assurant l'entretien des écoles, la surveillance, également les enseignants, ainsi que les équipes éducatives périscolaires.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. En premier lieu, je souhaiterais connaître la façon d'appliquer le protocole sanitaire dans les écoles et si cette application de façon rigoureuse rencontre des difficultés.

Deuxièmement, nous avons malheureusement observé une minute de silence à la suite des attentats qui ont cruellement frappé la France et l'Autriche ces derniers jours. Vous le savez - nous nous sommes exprimés sur les réseaux sociaux -, les drapeaux de l'école Boulard ont été vandalisés. La Mairie a annoncé avoir porté plainte, je voulais savoir où cela en était. Des caméras étant disposées à l'angle des rues Boulard et Daguerre, *a priori*, l'identification des auteurs ne devrait pas présenter de grandes difficultés.

Troisième point sur le handicap. Je voulais savoir combien d'écoles ont été rendues accessibles pour cette rentrée et combien vous prévoyez d'en rendre accessibles l'année prochaine. Y a-t-il des élèves en situation de handicap sans solution dans le 14^e, et, si oui, combien ? Je vous remercie.

M. AZIÈRE

Merci Madame la Maire. Même si la minute de silence qui a précédé ce Conseil d'Arrondissement était évidemment en mémoire de tous ceux qui ont souffert des attentats ici ou là, je voudrais particulièrement aujourd'hui, au nom de mon groupe, Ensemble pour Paris, saluer la mémoire de Samuel PATY, ce professeur de l'Éducation nationale, et à travers lui, et à travers l'horreur du crime dont il a été victime, dire en ces jours de rentrée à tout le personnel enseignant, à toutes les maîtresses, à tous les maîtres, à tous les professeurs, en particulier du 14^e arrondissement, notre admiration, notre respect et notre reconnaissance de consacrer leur vie à la plus belle des missions qui est d'éduquer notre jeunesse, dans le respect des lois et des valeurs de la République, et parmi ces valeurs, celle d'enseigner la liberté d'expression et d'opinion, y compris religieuse, une liberté qui fonde la laïcité, principe sur lequel repose l'école de la République.

Instruire la liberté d'expression et d'opinion n'est pas si simple par les temps qui courent, parce que c'est souvent éclairer nos zones d'ombre, confronter les esprits à ce qu'ils ne veulent pas croire, savoir, voir. C'est, pour un professeur, essayer d'élever la conscience de ses élèves le plus haut possible pour renforcer leur esprit critique et les amener vers ce qui devrait être la vocation universelle d'un esprit instruit, c'est-à-dire la capacité de juger, de gouverner et d'inventer.

C'est pour toutes ces raisons, et parce qu'il a voulu instruire ses élèves dans ces principes que Samuel PATY a été assassiné. Il a servi de façon emblématique les trois principes au fronton de notre République. C'est parce qu'il a voulu les instruire de la liberté de pratiquer la religion de leur choix, ou de n'en pratiquer aucune selon leurs convictions que Samuel PATY a été assassiné. C'est parce qu'il a voulu les instruire de l'égalité entre toutes les religions dans notre République qui n'en porte et n'en privilégie aucune, mais les reconnaît toutes que Samuel PATY a été assassiné. C'est enfin parce qu'il a voulu les instruire de la fraternité entre tous les êtres humains femmes ou hommes, quelles que soient leurs croyances ou leurs opinions, et poser un principe républicain pour dire qu'ils méritent tous une égale considération et appellent un même respect, que Samuel PATY a été assassiné.

C'est pour toutes ces raisons que je veux saluer en cette rentrée de Toussaint le corps enseignant et tout le personnel de nos écoles, vous l'avez dit, Madame la Maire, lycéens et collégiens du 14^e arrondissement qui poursuivent cette instruction et cet enseignement dans le respect de nos valeurs, et leur dire notre soutien, notre écoute et notre solidarité, en particulier dans cette période de confinement.

Si vous me permettez, pour conclure, je voudrais dire un mot de conjoncture. Si, depuis la rentrée de septembre, les conditions matérielles, les efforts des uns et des autres ont permis à tous les enfants, dans un contexte aussi particulier, d'être accueillis dans les meilleures conditions depuis maintenant lundi, et dans les nouvelles conditions sanitaires renforcées du confinement, il est clair que nous entendons monter le mécontentement ou les revendications de certains écoliers et lycéens sur lesquels j'aimerais attirer l'attention des pouvoirs publics, et en particulier la Mairie du 14^e, sur une demande d'un protocole sanitaire plus strict. Il manque du gel dans les écoles, les collèges et les lycées. La proximité est partout dans les classes, les couloirs et les cantines. On est loin de la distanciation exigée.

Attention aussi à cette jeunesse qui vit le confinement, depuis plusieurs mois maintenant, avec une certaine difficulté par rapport à ce qui peut être une aspiration un désir de liberté. J'ai appris aujourd'hui qu'une quarantaine de lycéens avaient été verbalisés, alors qu'ils manifestaient leur mécontentement. Là aussi, je sais que la Ville de Paris a fait, avant cet été, un effort d'inventaire pour déterminer quels équipements publics municipaux pouvaient être mis à disposition des élèves si la dégradation de la situation sanitaire survenait. Il faudra réfléchir à ce qui peut être fait pour répartir les élèves dans de nouveaux locaux, le matin en présentiel et l'après-midi à distance. Néanmoins, j'appelle la municipalité du 14^e et la Ville de Paris à faire en sorte de ne pas systématiquement se retourner vers l'Éducation nationale ou la région, mais à prendre aussi elles-mêmes l'initiative dans l'action plutôt que de se réfugier quelques fois, dans un confort politique, dans la plainte ou la complainte. Je vous remercie.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire. J'apporte simplement mon soutien aux paroles fortes prononcées ici en défense de la République, du modèle de la laïcité, de la figure de l'enseignant plus que jamais nécessaire pour ouvrir les esprits, pour enseigner la tolérance, pour débattre et pour discuter. Dans ce contexte marqué également par l'état d'urgence et la crise sanitaire, toutes ces questions se retrouvent avec un éclat encore plus singulier.

Parmi les valeurs fortes transmises par l'éducation, il y a aussi celle que nous rappelait Amine BOUABBAS concernant l'éducation au développement durable et aux questions liées à l'alimentation et la préservation de l'environnement. De fait, ayant déposé questions et vœux sur le sujet, je n'en dirai pas plus maintenant et, en fonction du temps qu'il nous restera, je propose de revenir sur certains de ces aspects au moment des questions et des vœux.

M. BOUABBAS

Concernant les propos de M. AZIÈRE, nous avons travaillé activement avec la CASPE 6-14 et tous les services de la Ville de Paris concernés, comme la Direction de la Jeunesse et des Sports, sur l'identification de lieux de desserrement dans tous les secteurs de l'arrondissement (bibliothèques,

gymnases, salles municipales, associatives ou autres). Si demain l'État impose le dédoublement des classes pour le premier degré, la Ville sera prête sur le plan des bâtiments et de l'animation. Une partie des élèves seront devant leur enseignant, les autres devant des animateurs.

Dans le secondaire, l'Éducation nationale a une autre optique en privilégiant, au regard de l'âge des collégiens et des lycéens, la classe hybride. Un enseignant, muni d'un vidéoprojecteur, fait cours à une partie de ses élèves sur place et à une autre à distance.

Pour nos personnels des collèges, le protocole est pleinement appliqué, mais il faut également que les problèmes rencontrés dans de nombreux lycées pour le personnel d'entretien puissent se régler, et c'est de la responsabilité de la région. Dans le 14^e, avant même la détérioration actuelle, nous avons eu un grave problème à Paul Bert. Il y a ainsi un vrai problème structurel pour ces personnels autrefois personnels de l'État qui relèvent de la région depuis une dizaine d'années, et qui font face à une diminution de leur effectif. C'est un vrai souci, et c'est certainement la raison qui a motivé les lycéens de ce matin.

Pour Paul Bert, avant même la rue aux écoles, nous allons sans doute très rapidement enlever le stationnement dans la rue pour que les élèves puissent disposer d'espace, notamment pendant les récréations. C'est un vrai sujet pour cette cité scolaire avec le lycée d'un côté et le collège de l'autre.

Pour la question de M^{me} CARRÈRE-GÉE concernant le protocole, celui-ci se base sur la question des masques pour les élèves et, j'en ai parlé précédemment, celle du non-brassage des groupes en milieu scolaire et périscolaire, celle du lavage des mains ou du gel. Il n'y a pas de sujet de gel qui est mutualisé entre les deux milieux. La Ville dispose d'un stock très important.

Il s'agit également de l'étalement des entrées, de nombreuses écoles l'ayant adopté le matin et l'après-midi pour éviter que de trop nombreux parents et élèves se retrouvent devant les écoles. Pour le nettoyage, les CDD ont été renouvelés et plus d'une centaine de personnes seront recrutées pour le renforcer dans nos écoles élémentaires et maternelles. Pour les cantines du primaire et de la maternelle, il est prévu trois services pour ne pas mélanger les groupes. Pour le secondaire, certaines familles ont indiqué que leurs enfants ne s'y rendraient pas, ce qui libère un peu d'espace.

Pour le handicap, nous essayons d'avoir une attention forte sur la question de l'accessibilité des bâtiments. Ainsi, d'ici la fin de l'année civile, trois écoles bénéficieront de la mise aux normes de garde corps et de mains courantes permettant l'accès aux bâtiments (Maurice d'Ocagne et Tombe Isoire). Une étude sera menée à l'école Larousse en 2021 pour éventuellement installer un ascenseur. L'accessibilité fait partie des travaux des prochaines années.

Concernant la dégradation et l'atteinte à nos valeurs à Boulard, un signallement au parquet a été fait hier matin. Le commissariat s'est saisi de cette question. Nous n'avons pas eu de retours pour le moment, et nous vous tiendrons informés si vous le souhaitez. Les drapeaux ont été remis dès hier, avant la minute de silence en hommage à l'enseignant Samuel PATY.

– 14 2020 23 - Autorisation d'inscription des associations

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. Elliot de FARAMOND

Cette délibération a pour objet d'autoriser Madame la Maire à faire procéder à l'inscription des 15 associations, répertoriées dans le tableau annexé à cette délibération, à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, afin de pouvoir bénéficier de ses services destinés à faciliter et soutenir le développement de leurs activités d'autant plus essentielles en cette période si complexe pour les associations. La MVAC, bien que n'accueillant plus de public, continue à les soutenir.

Je vous invite, mesdames, messieurs et chers collègues à en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°139

– 14 2020 23 - Autorisation d'inscription des associations

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 5 pouvoirs
- Pour : 30 dont 5 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAC 330 Subventions (50 614 €) et conventions avec huit écoles de musique associatives dans le cadre du projet du budget participatif « Musique pour tous »

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une subvention dans le cadre de la politique culturelle parisienne en faveur des enseignements artistiques pour apporter notre soutien aux écoles de musique, « L'apprenti musicien » pour le 14^e. La subvention est de 8 000 € et vise à doter l'association en parcs d'instruments en particulier vers les quartiers populaires. C'est un projet parisien du budget participatif 2017 « Musique pour tous ».

M. VILLANI

C'est un très beau projet et une belle action à soutenir. Le texte mentionne une antenne Porte de Vanves et le site web indique une implantation rue de la Sablière pour « L'apprenti musicien ». Qu'en est-il exactement ?

M^{me} TONOLLI

Il ne s'agit pas d'une antenne physique avec un local, mais d'un travail en partenariat avec d'autres associations implantées à Porte de Vanves pour travailler avec leur public.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je souhaiterais connaître le lien de l'association avec le Conservatoire puisqu'elle agit dans le même quartier. J'en profite pour vous demander combien il y a eu d'inscrits au conservatoire cette année, comment il fonctionne et que devient la classe musicale de l'école Alain Fournier. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je propose que ces questions fassent l'objet d'une réponse écrite à une question que vous avez dû oublier de déposer.

M^{me} TONOLLI

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Le conservatoire travaille en complémentarité avec d'autres associations musicales du 14^e parce qu'elles n'ont pas forcément la même méthode d'apprentissage, ce qui est le cas pour « L'apprenti musicien » qui travaille avec la méthode Suzuki, mais aussi en quartier prioritaire.

DÉLIBÉRATION N°140

– 2020 DAC 330 Subventions (50 614 €) et conventions avec huit écoles de musique associatives dans le cadre du projet du budget participatif « Musique pour tous »

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAC 719 Subventions (14 000 €) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 14^e arrondissement et signature d'une convention

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit de soutenir plusieurs associations de notre territoire dans le cadre de leur action culturelle locale que nous connaissons bien : « As de cœur », « Evropa Film Akt, l'Europe autour de l'Europe », « La Table des Matières » et « Carrefour 14 ». Merci.

M. VILLANI

Là encore de belles associations. En ce qui concerne « La Table des matières » qui prend une partie importante de ce lot de subventions, peut-on décrire plus précisément les actions et le motif de la subvention ?

M^{me} TONOLLI

Bien sûr. Je cherchais à être efficace au vu du contexte et comme nous soutenons ces associations toute l'année, vous les avez peut-être déjà rencontrées. Nous sommes très attachés à « La Table des Matières », cette ressourcerie qui œuvre à redonner une seconde vie aux livres, mais qui fait aussi de l'insertion professionnelle. Nous avons à cœur de les accompagner. Concernant leur modèle économique, ils arrivent à avoir un certain chiffre d'affaires qui est mis en difficulté cette année au regard des événements actuels. Aussi avons-nous souhaité leur apporter un accompagnement un peu plus renforcé pour cette année.

DÉLIBÉRATION N°141

– 2020 DAC 719 Subventions (14 000 €) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 14^e arrondissement et signature d'une convention

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAC 493 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymond Peynet au 33 avenue René Coty à Paris 14^e

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire. Raymond Peynet est un dessinateur humoristique français né en 1908 à Paris. Il est célèbre pour son illustration de 1942 représentant un poète et sa compagne appelée *Les Amoureux de Peynet*. *Les Amoureux* sont entrés dans la culture populaire du XX^e siècle, déclinés sur

de nombreux supports, affiches, bijoux, mais aussi un timbre-poste assez remarqué à l'époque. Raymond Peynet a vécu dans le 14^e arrondissement pendant 29 ans, au 33 avenue du Parc Montsouris, aujourd'hui avenue René Coty, et aussi au 9 rue Émile Dubois. C'est pour cette raison qu'un vœu avait été déposé en Conseil d'Arrondissement et voté à l'unanimité en novembre 2019. Dès lors, nous vous proposons d'apposer cette plaque.

M. AZIÈRE

Je me réjouis de l'apposition de cette plaque. Je voulais juste dire que Peynet, c'est vraiment pour les personnes d'une certaine génération, en tout cas pour la mienne, un souvenir précis. C'est un graphisme, un dessin que l'on reconnaît du premier coup d'œil. Pour ceux qui ne connaissent pas *Les Amoureux de Peynet*, c'est un dessinateur humoristique, mais surtout romantique dans l'humour, je trouverai très dommageable que sa plaque ne soit pas accompagnée d'une illustration des *Amoureux de Peynet* sur un banc de Paris. Je trouve que c'est tellement dommage de passer à côté de cela que j'ai voulu vous proposer d'amender la plaque et cette délibération en ce sens.

M^{me} TONOLLI

Cela me semble en effet une excellente idée. Merci.

M^{me} PETIT

Suggestion acceptée, nous pouvons y travailler.

DÉLIBÉRATION N°142

– 2020 DAC 493 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymond Peynet au 33 avenue René Coty à Paris 14^e

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DCPA 36 PARIS FAIT PARIS : Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019

Rapporteuses : M^{mes} Mélody TONOLLI et Anissa GHAI DI

M^{me} TONOLLI

Un petit mot sur le Conservatoire, le musée de la Libération et les Catacombes. Je vous délivre ces informations non exclusives. Le Conservatoire a bien ouvert au public le 4 novembre 2019 ainsi que la cour oasis dont bénéficient avec grand plaisir, comme l'a rappelé mon collègue Amine BOUABBAS, les enfants de l'école Alain Fournier. Nous sommes encore dans la période de garantie de parfait achèvement jusqu'à la fin de l'année. La directrice du Conservatoire m'a confirmé qu'il ne subsiste plus que des petits aménagements.

L'entrée des Catacombes a été mise en service en octobre 2018.

L'inauguration du musée a eu lieu en août 2019 comme prévu, et les entreprises lèvent actuellement les dernières réserves. 99,8 % des réserves l'ont déjà été. J'aurais bien aimé vous parler également de l'exposition temporaire qui s'y tenait, très émouvante, magnifique. J'espère que vous pourrez en profiter quand nous pourrons de nouveau retourner dans les lieux culturels, merci.

M^{me} GHAI DI

Paris fait Paris, avec le plan Nager à Paris, prévoyait la construction d'une piscine et d'un boulodrome au centre sportif Élisabeth. La piscine Thérèse et Jeanne Brulé comprend un bassin

sportif de 500 m² et un bassin de 230 m² pour l'apprentissage des activités, dont la fréquentation maximum est fixée à 700 personnes, y compris le personnel. La piscine a été ouverte au public le 24 février 2020.

Le boulodrome, ouvert au public depuis septembre 2017, est constitué de 16 pistes de pétanque et d'un local associatif. Une végétalisation par plantation d'arbres est maximisée, les existants valorisés.

Le projet de contrat de performance énergétique pour les piscines a pour objectif d'atteindre des niveaux de performance énergétique significatifs, de développer significativement le recours aux énergies renouvelables et de récupération, de mettre en œuvre les procédés les plus innovants en la matière, tout en réalisant le plan des travaux indispensables au bon fonctionnement du site. Il est prévu des gains à minima globaux de 30 % d'économie d'énergie et une économie d'eau minimale de 10 %.

M^{me} PETIT

Il n'y a pas de vote, c'est la présentation des bilans. C'est ce que nous avons fait tous les ans depuis le début de leurs réalisations il y a maintenant quatre ou cinq ans.

– **2020 DDCT 81 Subventions (150 000 €) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires**

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

M^{me} GHAI

Il s'agit d'une subvention de 40 000 € pour l'association « ESPEREM », qui officie dans les 13^e, 14^e et 20^e arrondissements, pour leur projet d'ateliers spécifiques afin de favoriser le développement personnel et l'autonomie des jeunes. Cela concerne une trentaine de jeunes entre 16 et 25 ans réunis en deux groupes. Un bilan de l'avancement des apprentissages et un plan d'action en lien avec la formation ou l'emploi seront établis.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup. La cause est noble, juste, et utile. Toutefois, à la lecture du projet de délibération, nous sommes quelque peu perplexes. L'ambition est de suivre 30 jeunes sur deux arrondissements pour une subvention de 40000 €, ce qui n'est pas rien. Des choses sont assez floues : la lutte contre l'illettrisme, le développement personnel, je ne sais pas ce que cela signifie. Si vous pouvez nous apporter des précisions sur les actions de cette association, avec quelle efficacité pour les jeunes, nous voterons avec grand plaisir cette délibération parce que c'est une cause qui nous tient à cœur, mais en l'état, c'est un peu gênant.

M. VILLANI

Même question.

M^{me} TONOLLI

C'est une association avec laquelle nous travaillons beaucoup. De fait, nous aurions dû un peu mieux écrire la délibération parce qu'elle ne rend pas du tout justice à toutes les actions réalisées par cette association. La couverture est beaucoup plus importante que ce qui est présenté. Je comprends que cela vous ait interpellé. Avec Anissa, nous pourrions vous envoyer certains éléments et nous vous invitons à aller visiter l'association lorsque cela sera de nouveau possible pour vous rendre compte de l'étendue de leur travail. Nous avons très régulièrement des retours positifs sur les actions qu'elle mène.

DÉLIBÉRATION N°144

– **2020 DDCT 81 Subventions (150 000 €) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires**

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DJS 151 Subventions (28 500 €), 5 conventions annuelles d'objectifs avec 11 associations de jeunesse (10^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle/emploi

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAIDI

M^{me} GHAIDI

Il s'agit d'une subvention de 2 000 € pour l'association « Le Moulin » pour son action *À la rencontre des métiers : soutenir les jeunes dans leur orientation et lutter contre l'autocensure* ayant comme objectif d'accompagner les jeunes dans leur orientation vers un projet professionnel.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

De même, les informations sont lacunaires avec des comptes de l'association qui datent de 2018. Nous n'avons rien pour 2019. Nous ne savons pas combien de jeunes sont concernés, pour faire quoi. La subvention représente 40 % du coût.

Il y en a de nombreuses comme cela et d'autres sont pires, sans fiche. Nous l'avons déjà dit à de multiples reprises. Je ne vous le dis pas directement, les services sont aussi concernés, mais c'est vous qui les dirigez. Il n'est pas possible de donner des informations aussi indigestes aux élus. Si vous n'en tenez pas compte durablement, nous l'avons dit plusieurs fois, nous irons au TA. Le minimum de l'information des élus n'est pas assuré, ce n'est même pas régulier, sans parler du respect qui est dû aux élus et aussi aux associations.

Pour la précédente, M^{me} TONOLLI nous dit qu'elle agit auprès de plus que 30 jeunes, mais ce chiffre est indiqué noir sur blanc dans le projet de délibération. Là, rien n'est écrit, au moins, il n'y a pas de contestation sur les chiffres, les comptes n'y sont pas.

DÉLIBÉRATION N°145

– 2020 DJS 151 Subventions (28 500 €), 5 conventions annuelles d'objectifs avec 11 associations de jeunesse (10^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle/emploi

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAIDI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASCO 39 Subvention (14 350 €) à 41 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « L'Action collégiens »

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération prévoit une subvention de fonctionnement pour soutenir les clubs ludothèques des collèges du dispositif « Action collégiens », François Villon et Giacometti pour le 14^e.

DÉLIBÉRATION N°146

– 2020 DASCO 39 Subvention (14 350 €) à 41 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « L'Action collégiens »

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASCO 129 Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 €), plan de prévention des inaptitudes (720 163 €), subventions pour travaux (245 566 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Pour le 14^e arrondissement, cette délibération concerne les collèges Jean Moulin, Giacometti, Saint-Exupéry et Alphonse Daudet. Il s'agit d'une subvention d'investissement pour soutenir nos personnels de nettoyage et acheter du matériel (aspirateurs dorsaux, chariots de lavage, mini monobrosses, etc.) pour des personnes d'un certain âge afin d'éviter la pénibilité au travail.

DÉLIBÉRATION N°147

– 2020 DASCO 129 Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 €), plan de prévention des inaptitudes (720 163 €), subventions pour travaux (245 566 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DFPE 77 Subvention (2 199 463 €) et avenants n° 3 et 4 avec l'association « La Maison des Bout'chou » (6^e) pour ses 14 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La délibération concerne le soutien à « La Maison des Bout'chou », crèche associative de l'arrondissement.

DÉLIBÉRATION N°148

– 2020 DFPE 77 Subvention (2 199 463 €) et avenants n° 3 et 4 avec l'association « La Maison des Bout'chou » (6^e) pour ses 14 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DFPE 104 Subventions et avenants n°1, n°4 et convention avec l'association « ABC Puériculture » (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Même genre de délibération pour l'association « ABC Puériculture » pour la crèche associative « Le 14^e ours » de la rue Jonquoy.

DÉLIBÉRATION N°149

– 2020 DFPE 104 Subventions et avenants n°1, n°4 et convention avec l'association « ABC Puériculture » (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DFPE 108 Subventions (168 750 €) à vingt associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Ce sont des dispositifs de soutien à la parentalité et aux relations entre enfants et parents pour trois structures de l'arrondissement :

- 4 000 € pour l'association « APASO » pour son Espace Famille dans les 13^e et 14^e arrondissements. Elle intervient notamment au centre Didot-Broussais rue des Mariniers et elle poursuit ses activités durant cette période de confinement ;
- 5 000 € pour l'association « Le Moulin » pour proposer des espaces de parole et d'échanges entre parents autour de la scolarité des enfants de l'école Simone Veil ;
- Pour le collège Saint-Exupéry, c'est le dispositif de médiation Paris Collèges familles, pour développer les échanges entre élèves et parents.

M. VIRY

Merci Madame la Maire. Je voudrais juste vous demander un vote dissocié par souci de clarté vis-à-vis de la ligne de l'association « L'ACORT » pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté pour notre vote. Si vous voulez bien procéder en deux temps, s'il vous plaît.

M^{me} PETIT

Pourquoi demandez-vous un vote dissocié ? C'est la même délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous ne voulons pas voter pour cette subvention.

M^{me} PETIT

Vous ne votez donc pas la délibération, parce que tout est regroupé.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Non. Nous aimerions bien voter les subventions pour les autres associations. Nous le faisons tout le temps au Conseil de Paris.

Si vous ne voulez pas de vote, merci de noter que nous ne souhaitons pas nous associer au vote. Nous voterons toute la délibération, mais nous préférons que cela soit clair...

M^{me} PETIT

Vous l'exprimerez aux associations et acteurs associatifs concernés.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

... pour des raisons qui concernent le respect de la laïcité notamment. Merci.

M^{me} PETIT

Madame CARRÈRE-GÉE, je vous propose de le faire vous-même auprès des associations concernées.

DÉLIBÉRATION N°150

– 2020 DFPE 108 Subventions (168 750 €) à vingt associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DFPE 110 Subvention (2 142 300 €) à 17 associations pour la gestion de 26 lieux d'accueils enfants parents à Paris et participation au financement des 7 LAEP des centres sociaux de la CAF

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cela concerne un seul dispositif avec deux financements différents pour l'association « APASO » pour son lieu d'accueil rue des Mariniers, et l'association « Carrefour 14 » pour la structure d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans, le Petit Port, rue des Mariniers.

DÉLIBÉRATION N°151

– 2020 DFPE 110 Subvention (2 142 300 €) à 17 associations pour la gestion de 26 lieux d'accueils enfants parents à Paris et participation au financement des 7 LAEP des centres sociaux de la CAF

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DFPE 158 Subventions (2 582 568 €), et avenants n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération vise à soutenir la Fondation Léopold Bellan qui gère l'établissement du 14 bis rue du Moulin vert, le petit moulin, une halte-garderie sur plusieurs demi-journées. Je vous demande de bien vouloir soutenir cette association.

DÉLIBÉRATION N°152

– 2020 DFPE 158 Subventions (2 582 568 €), et avenants n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASES 215 Subvention en investissement (19 200 €) et convention pour des travaux au centre social Maurice Noguès (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

M^{me} CABOT

Merci. Mes chers collègues, cette délibération porte sur une demande de subvention d'investissement de 19 200 € qui contribuera au financement de travaux d'aménagements et d'achat de matériel pour le centre socioculturel Maurice Noguès situé Porte de Vanves.

L'association Léo Lagrange, qui porte le centre, envisage de réaménager son espace accueil afin de le rendre plus directement accessible aux personnes qui pénètrent dans la structure, et de créer un espace assurant mieux la confidentialité.

Seront également créés deux nouvelles pièces au rez-de-chaussée, un espace de convivialité et d'attente, et un espace de rangement et de stockage.

Enfin, cette subvention servira également à remplacer du mobilier défectueux et à aménager une salle multimédia qui permettra de développer l'offre d'actions en lien avec le numérique à destination de tous les habitants, des plus jeunes aux plus âgés.

DÉLIBÉRATION N°153

– 2020 DASES 215 Subvention en investissement (19 200 €) et convention pour des travaux au centre social Maurice Noguès (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASES 245 Subventions (167 934 €) et avenants relatifs au fonctionnement de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

M^{me} CABOT

Nous savons que les gares sont particulièrement confrontées à la grande exclusion à travers la présence d'un public en situation d'errance concentrant plusieurs problématiques (addictions, troubles psychiques, maladies somatiques), et souvent en situation de refus d'aide ou de soins.

Après les résultats positifs d'une expérimentation de maraudes interdisciplinaires d'intervention sociale et de santé mentale dans les gares du Nord et de l'Est parisien, menée de 2015 à 2017, une action a démarré en mai 2018 pour les gares du sud de Paris, portée par l'association « Charonne-Oppélia ». L'objectif de ce projet est de faciliter l'accueil et l'accompagnement des personnes précaires présentant des troubles de la santé mentale, présentes dans ces gares et leurs alentours immédiats par l'intervention de professionnels psychosociaux.

Les compétences interdisciplinaires ont permis des prises en charge adaptées aboutissant à des changements effectifs pour certains (hébergement, entrée en sevrage d'alcool, accès aux lits halte soin santé, aides au retour dans le bassin de vie). Ces actions ont également contribué au développement d'un réseau de partenaires étoffé, notamment dans le champ de la santé mentale.

Par cette délibération, il vous est donc proposé de soutenir l'association « Oppélia » pour son équipe de maraudes interdisciplinaires dans les gares du sud de Paris, dont la gare Montparnasse, pour un montant de 57 912 € qui correspondent en fait à la reconduction sur 12 mois du financement attribué en 2019 pour huit mois d'activité.

M. AZIÈRE

Je vous remercie. Je saisis cette occasion pour redire à quel point nous ne dirons jamais assez ce que nous devons à ces associations qui travaillent aujourd'hui pour toutes ces personnes en situation d'exclusion, « Aux Captifs la libération », « Oppélia » qui travaille gare Montparnasse et « Aurore » qui est sur tous les fronts. Je voudrais insister sur l'importance de ce travail et peut-être les moyens qu'il faudrait renforcer dans la période particulière que nous vivons actuellement. C'est le paradoxe de ces temps troublés, de couvre-feu en confinement, quand on est dans la rue, comment peut-on se confiner ? Comment peut-on se laver les mains quand on n'a pas accès à l'eau ? Comment peut-on justifier sa présence dans la rue lorsque l'on est une dérogation à soi tout seul au droit d'avoir un toit ?

Il y a là beaucoup de choses à faire et d'initiatives à prendre. Je vois que fleurissent quelques propositions sur le constat simple, par exemple, de la crise hôtelière actuelle qui libère de fait un nombre considérable de chambres à Paris. Il faut savoir que les structures d'accueil des personnes sans-abri réduisent en ce moment leurs capacités du fait du respect des consignes sanitaires et de la distanciation.

C'est peut-être le bon moment pour agir - j'ai vu que M^{me} CARRÈRE-GÉE avait déposé une question à ce sujet -, mais faisons des propositions plutôt que d'assister, dans un sentiment de compassion, justifié moralement, indéfendable, mais dont l'efficacité reste à prouver, pour peut-être accomplir les efforts nécessaires pour essayer de sortir de cette condition la plupart d'entre eux, en tout cas, ceux qui le voudront bien.

M^{me} CABOT

Merci. Effectivement, ces maraudes, comme l'interdisciplinaire ou celles d'intervention sociale, sont d'autant plus importantes en ce moment, vous avez raison de le noter. Quant à la mise à l'abri des personnes à la rue, il y a des travaux en cours très importants pour faire face à la situation encore plus exceptionnelle que d'habitude ainsi que les sujets de distribution alimentaire et tous les sujets qui sont déjà essentiels d'habitude, mais qui, au regard du contexte, requièrent une urgence et des spécificités toutes particulières.

M. AZIÈRE

Permettez-moi un tout petit mot complémentaire sur les bénévoles. La plupart d'entre eux sont souvent des personnes retraitées, personnes sujettes à précautions sanitaires. Ceci renforce à la fois l'admiration et les remerciements que nous leur devons, mais surtout crée là aussi une pénurie de bénévoles pour les maraudes.

M^{me} CABOT

Nous avons également ce sujet en tête pour les bénévoles, pour essayer de faire des transferts, si l'on peut dire. Les maraudes dont nous parlons dans le cas présent sont uniquement faites par des professionnels. Les maraudes bénévoles, c'est autre chose. Merci.

M^{me} PETIT

Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure, mais nous ferons des propositions de lieux à mettre à disposition, sachant que nous le faisons systématiquement dans l'arrondissement depuis longtemps, nous l'avons vu pendant la période du confinement. Le site des Grands Voisins a ainsi servi à la fois de centre d'hébergement d'urgence, de distribution alimentaire d'urgence avec un espace hors la rue dans la cour de l'Oratoire, avec la possibilité d'un moment de liberté, sans forcément avoir besoin d'attestation pour se laver les mains, accéder à l'eau et avoir du temps à l'abri des regards pour se poser et bénéficier d'une aide alimentaire.

Un hôtel de tourisme porte d'Orléans a été mis, depuis quelques mois maintenant, à disposition d'une association qui gère de l'hébergement. Nous sommes très ouverts aux suggestions de nouveaux lieux. Nous espérons que des réponses seront apportées et nous nous occuperons également de l'aide alimentaire.

Pour les bénévoles, nous relaierons les appels à la fabrique de la solidarité, et il y a une nouvelle génération de profils de bénévoles dans les associations avec des personnes qui organisent leur vie différemment en télétravaillant plus souvent, des personnes qui n'ont plus d'emploi et qui souhaitent être utiles en journée, qui se proposent spontanément dans les associations de leur quartier pour tout type de mission. Nous nous sommes réunis en visioconférence avec Elliot De Faramond, Zoubir Ghanem et d'autres. Nous continuerons à encourager cela.

DÉLIBÉRATION N°154

– 2020 DASES 245 Subventions (167 934 €) et avenants relatifs au fonctionnement de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASES 241 Aide en nature pour la prise à bail des locaux par l'association « Bagagerie Solidaire 14 » - Autorisation de dépôt de permis de construire

Rapporteuses : M^{mes} Julie CABOT et Catherine CHEVALIER

M^{me} CABOT

Chers collègues, comme vous le savez, les bagageries sont des lieux essentiels de solidarité, des lieux trop rares encore, qui permettent aux personnes vivant à la rue d'entreposer leurs affaires en toute sécurité pour un ou plusieurs jours, et pouvoir, par exemple, effectuer des démarches et aller se soigner.

Comme vous le savez, le pavillon Troubadour sur le site de la ferme Montsouris a été identifié pour implanter une bagagerie solidaire portée par l'association « Bagagerie solidaire 14 », et une subvention d'investissement de 499 751 € a été votée afin de réaliser les travaux nécessaires à son installation.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé aujourd'hui la conclusion d'un bail civil de six ans avec l'association « Bagagerie solidaire 14 » compte tenu de l'intérêt local parisien de l'activité de l'association qui lutte contre la grande exclusion, et après avis favorable du Conseil du patrimoine, il est proposé que ce bail soit consenti moyennant un loyer annuel de 100 € hors charges. La valeur du marché pour la mise à disposition des lieux s'élevant à 4 374 € par an, l'avantage en nature consenti par la Ville de Paris représente donc une subvention en nature de 4 274 € par an pour l'association.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. C'est un contraste saisissant entre les deux délibérations que nous venons de voter sur la question des personnes sans domicile fixe.

Nous voterons contre ce projet de délibération pour des raisons à la fois juridiques et d'opportunité. Je rappelle qu'il s'agit de l'aménagement et de l'utilisation du pavillon Troubadour qui constitue, avec la Grange, l'un des bâtiments de la ferme Montsouris, dernière ferme de Paris, que la Ville de Paris a acheté pour 6 M€ à la SOFERIM à la fin de la précédente mandature.

Cette association bénéficiera d'une convention d'investissement qui constitue en réalité, c'est une erreur de qualification juridique, un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage. Si je dis cela, ce n'est pas pour faire des arguties juridiques, mais parce qu'avec ce type de contrat, il y a une publicité et une mise en concurrence.

En effet, cette association devra obéir à un cahier des charges strict et détaillé où chaque tâche est assortie d'un prix et la réalisation de ces tâches entraînera des paiements dont les preuves devront être conservées et transmises régulièrement à la DASES. À l'issue des travaux, l'association devra établir une évaluation quantitative et qualitative des travaux effectués. En cas d'exécution de modification au coût inférieur des travaux - c'est écrit noir sur blanc -, la Ville de Paris est déclarée autorisée à demander des remboursements. Cette convention établit ainsi un rapport d'autorité adjudicatrice à opérateur économique dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage, et pas une action individuelle au sein d'une action plus large répondant à des impératifs d'intérêt général dont la Ville n'aurait pas l'initiative, mais seulement un rôle de soutien sans contrôle. Premier point, donc, sur le plan juridique, il aurait fallu une publicité et une mise en concurrence.

Je rappelle par ailleurs que la Ville de Paris n'est pas propriétaire du sous-sol, propriété de la SOFERIM, et que cette dernière aurait dû être associée, ainsi que les architectes des Bâtiments de France, étant précisé que les travaux de réhabilitation comprennent des travaux de démolition qui sont susceptibles d'affecter les carrières classées qui sont au-dessous.

Ce problème juridique rejoint le suivant, la question de l'opportunité. Cette association a été choisie sans publicité ni mise en concurrence. Je rappelle qu'il s'agit d'une association *ad hoc* qui n'a aucune

expérience dans rien, et notamment aucune en matière de rénovation de bâtiment, surtout qu'il y aura de l'intérêt historique. Cette association, plus grave puisqu'il s'agit d'une bagagerie, n'a pas non plus d'expérience en matière sociale pour s'occuper des plus démunis. Ceux-ci méritent que l'on s'occupe d'eux de la meilleure des façons.

Vraiment, nous ne comprenons pas sur le fond, et vraiment surtout en opportunité cette opération de surcroît confiée à une association qui n'a vraiment aucune expérience et qui a été constituée uniquement à cet effet. Je vous remercie.

M. AZIÈRE

Je suis content de voir que l'on poursuit et que l'on aboutit à cette idée de bagagerie solidaire dans le 14^e arrondissement parce que c'est une idée que nous avons soutenue dans la mandature précédente. Je suis content que M^{me} CARRÈRE-GÉE ait annoncé qu'elle votera cette délibération compte tenu des remarques... Non, vous ne la voterez pas ? Ah, j'ai mal compris, pardon. Je croyais que vous aviez surpassé les arguties juridiques pour aller à la destination sociale. Mais ce n'est pas le cas. Désolé.

Pour ce qui est de l'expérience de la bagagerie, je rappelle simplement que les expériences de ce type ne sont pas nombreuses dans Paris. C'est une création relativement récente et nous nous souvenons des circonstances dramatiques dans lesquelles la première a été créée. Il s'agissait d'un SDF qui s'était suicidé après qu'il se soit fait voler une nouvelle fois ses affaires. Je trouve que le 14^e s'honore d'ouvrir une bagagerie solidaire. Là encore, c'est un effort, dans la période actuelle, qui me paraît très loin d'être superflu. Que l'on veuille bien y consacrer un peu de moyens et surmonter les difficultés juridiques s'il en est, cela me paraît tout à fait de bon sens et, en tout cas, une urgence absolue.

M^{me} PETIT

Nous avons déjà répondu la dernière fois, M^{me} CARRÈRE-GÉE. C'est méconnaître les personnes composant cette association qui ont une très grande expérience professionnelle et de militantisme bénévole dans les bagageries, dont les parisiennes. Je trouve dommage de parler d'une manière aussi réductrice des personnes de cette association qui ont choisi de monter un projet dans l'arrondissement.

Je vous le redis, l'architecte qui s'occupe de la réhabilitation et de la restauration du pavillon Troubadour est la même que celle qui travaille actuellement sur la ferme. Elle a fait un travail avec les associations et les collectifs qui défendent le patrimoine, particulièrement de ce microsecteur. Je n'ai donc aucune inquiétude sur ce point.

Vous êtes aussi contre le fait d'impliquer les habitants, les associations, les citoyens, y compris en leur confiant des missions qui peuvent, très classiquement, relever d'un service municipal ou d'associations plus importantes, plus instituées, que nous avons citées dans la délibération précédente du type « Aurore » ou d'autres. C'est dommage, là aussi, que vous n'arriviez pas à évoluer.

Vous vous inquiétez des carrières. Nous avons vu passer il y a quelques mois une déclaration d'intention d'aliéner sur les carrières que nous trouvons étrange de la part du propriétaire, ex-promoteur de ce site. Sachez que depuis maintenant une semaine, tous les Parisiens sont les heureux propriétaires de la carrière Port-Mahon puisque, à notre demande, la Ville, et la DAC particulièrement, l'a rachetée. Nous avons empêché une opération de spéculation, une énième sur ce site, sur ces carrières qui restaient dans le patrimoine public.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'opération de spéculation sur les carrières qui a été envisagée ?

M^{me} PETIT

Vous aurez l'occasion d'y revenir certainement lors d'une prochaine question orale écrite ou d'un prochain vœu.

DÉLIBÉRATION N°155

– 2020 DASES 241 Aide en nature pour la prise à bail des locaux par l'association « Bagagerie Solidaire 14 » - Autorisation de dépôt de permis de construire

Rapporteuses : M^{mes} Julie CABOT et Catherine CHEVALIER

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 25 dont 2 pouvoirs
- Contre : 5 dont 1 pouvoir
(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DDCT 50 Subventions (20 000 €) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une subvention pour l'association « CASDAL », qui gère déjà les centres d'animation Angel Parra et Marc Sangnier, pour les aider dans le cadre du soutien aux conseils citoyens. Ces conseils existent dans les quartiers prioritaires, les quartiers Politique de la Ville, pour œuvrer auprès des citoyens pour les aider à mettre en place leurs projets. Pour cela, je vous propose de voter une subvention de 2 000 € à l'association CASDAL 14.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Sauf erreur de ma part, les quatre délibérations ne comportent aucune fiche technique pour ces associations.

M^{me} PETIT

Y avait-il des fiches techniques accompagnant le projet de délibération dans ODS ? Je n'en ai pas non plus dans mon dossier.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est juste pour vous demander de veiller à exiger des fiches techniques de présentation des associations, merci.

M^{me} PETIT

Je n'ai pas souvent dit cela, mais vous avez raison. Nous vérifierons.

DÉLIBÉRATION N°156

– 2020 DDCT 50 Subventions (20 000 €) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DDCT 76 Subventions (178 942 €) à 11 associations situées en quartiers populaires et avenants à des conventions

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il s'agit de proposer une subvention à l'association « Le LOREM » qui a pour objectif, notamment, de lutter contre la fracture numérique. Cette subvention d'investissement aura pour but d'acheter du matériel informatique (ordinateurs, tablettes) afin de les prêter à des personnes en très grande difficulté qui bénéficieront également d'une formation et d'un suivi. Cela permet d'améliorer l'accès aux technologies.

Ce projet s'appuie sur un partenariat existant très fort avec « Les Jardins numériques » et l'association « Florimont ». J'en profite pour saluer le travail réalisé dans le cadre de ce projet. Lors du premier confinement, ils ont vraiment été très présents et ont aidé de nombreuses familles démunies face à la situation dans toutes leurs démarches, et des élèves dans le cadre de leur scolarité.

Le montant total du projet est de 23 300 €. La CAF abonde pour 4 800 €, la DDCT propose une subvention de 18 500 €.

Une autre subvention est proposée au Centre social Maurice Noguès pour 8 400 € pour un projet de cuisine mobile dans le but de créer un lien social autour de l'activité, mais aussi d'adopter une alimentation saine. Des projets sont ainsi menés en extérieur pour prendre place dans l'espace public et favoriser le lien entre les habitants toutes générations confondues. Ce projet permet d'amplifier l'action déjà menée. Cette cuisine mobile sera également disponible pour les autres associations à travers des partenariats dont certains existent déjà.

M. VILLANI

Concernant « Le LOREM », Madame la Maire et chers collègues, je suis très heureux que vous vantiez son action qui est au combien d'actualité et importante. Qu'en est-il de leurs locaux depuis leur expulsion ?

M. GHANEM

C'est une très bonne remarque et je suis heureux de vous dire que la Mairie du 14^e a beaucoup soutenu cette association pour son installation dans de nouveaux locaux depuis une ou deux semaines. Ce sont les locaux de l'ancienne régie de quartier. Des travaux y sont effectués et ils rouvriront dès qu'ils le pourront. Les locaux sont plus petits que leurs anciens, mais ils sont vraiment contents de pouvoir de nouveau proposer leurs activités dès que cela sera possible.

J'en profite pour remercier toutes les associations qui ont permis au « LOREM » de poursuivre ses activités malgré leur expulsion : « Centre social Didot », « Centre social Maurice Noguès », « Centre d'animation » et d'autres. Je trouve cette solidarité très importante et encore plus actuellement.

M^{me} PETIT

Je rappelle que nous ne comprenons pas cette expulsion. Nous avons trouvé une solution et, dans le malheur, une petite piste de bonheur avec une meilleure lisibilité et une meilleure accessibilité. Ce qu'a subi cette association historique dans ce rez-de-chaussée d'immeuble avec une ludothèque, une bibliothèque associative, du soutien scolaire, un Fablab, a été une décision extrêmement dure et difficilement compréhensible. Zoubir Ghanem a travaillé avec Paris Habitat et nous avons trouvé assez rapidement les anciens locaux de la régie de quartier qui sont à l'angle de l'avenue de la Porte Didot et de la rue Pierre Leroy où il est envisagé une ouverture sur l'extérieur.

M. VILLANI

Je salue votre action et vous remercie d'avoir soutenu cette association, comme vous dites, exemplaire, historique. Il faut rappeler qu'ils étaient pionniers dans leur secteur et sur ce thème où il y a encore tant à faire. Nous les attendons en première place dans la suite de leurs actions.

DÉLIBÉRATION N°157

– 2020 DDCT 76 Subventions (178 942 €) à 11 associations situées en quartiers populaires et avenants à des conventions

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DDCT 77 Subventions à 60 associations pour le financement de 64 projets dans les quartiers populaires - Appel à projets Politique de la Ville - 3^e enveloppe et conventions

-Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Une subvention de 1 500 € est proposée à l'association « Artmele » qui a pour objectif de favoriser l'accès à la culture en proposant des actions concrètes. Ils ont organisé des lectures en extérieur, participé à une programmation de cinéma avec d'autres partenaires. Cela sera plus difficile pour eux au regard de la situation, mais nous trouvons malgré tout important de soutenir ces associations au cœur du quartier Politique de la Ville, mais qui s'adressent à tous les Parisiens et les habitant-e-s du 14^e.

M. VILLANI

Le but est louable et le sujet important. Comme vous le dites bien, ce n'est pas la meilleure période pour leurs actions. Il serait bien d'en savoir un peu plus sur le type d'actions qu'ils effectuent, car nous avons peu de détails dans le texte qui nous est présenté. Nous en savons un peu plus avec votre prise de parole, il serait bien de peaufiner.

DÉLIBÉRATION N°158

– 2020 DDCT 77 Subventions à 60 associations pour le financement de 64 projets dans les quartiers populaires - Appel à projets Politique de la Ville - 3^e enveloppe et conventions

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAE 166 Subvention (42 000 €) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Merci Madame la Maire. Du 5 au 8 novembre devait se tenir le salon de la Céramique 14 organisé par l'association « À tout Atout » qui est malheureusement annulée de par les conditions. L'association

avait engagé des frais pour tenir ce salon. Nous vous proposons donc de maintenir la subvention de 3 000 € prévue.

J'en profite pour réaffirmer le soutien plein et entier aux commerçants de proximité et aux artisans d'art avec lesquels nous discutons quotidiennement pour les accompagner pendant cette période de confinement. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°159

– 2020 DAE 166 Subvention (42 000 €) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DEVE 39 Subventions (41 800 €) à 13 associations pour le financement de 18 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

Rapporteuse : M^{me} Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Merci Madame la Maire. Pour notre arrondissement, la subvention de 500 € concerne l'association « Le Moulin » créée en 1984 qui accompagne environ 80 familles adhérentes à l'aide d'une équipe d'une vingtaine de bénévoles et trois salariés.

Suite à l'appel à projets, l'association propose d'accompagner et de responsabiliser vers l'écocitoyenneté, de sensibiliser des familles aux questions d'environnement et à une consommation responsable avec des ateliers thématiques du type zéro déchet, réduction du gaspillage alimentaire et de développer l'engagement citoyen, notamment au sein du quartier Plaisance. Je vous invite à voter cette délibération, merci.

M. VILLANI

Là encore, le but est louable, l'action importante. C'est une subvention extrêmement faible par rapport au volume d'actions envisagées. On peut se poser la question si cela conserve réellement un sens quand cela est aussi petit. Cela dit, il va de soi que le projet est beau.

M^{me} PETIT

Tout à fait. Nous ne sommes pas loin de partager votre propos. Nous pensons même que le coût indirect du traitement administratif est supérieur. Nous poserons la question à la DDCT.

DÉLIBÉRATION N°160

– 2020 DEVE 39 Subventions (41 800 €) à 13 associations pour le financement de 18 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

Rapporteuse : M^{me} Sinda MATMATI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 44 Réalisation 185 rue Raymond Losserand (14^e) d'un programme de création d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs comportant 76 logements PLA-I par 3F Résidences

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Le foyer concerné comporte 87 places. Le propriétaire est le groupe hospitalier Saint-Joseph. Un nouveau bâtiment sera construit en R4, R5 avec des studios, des T1 et des T1+ dans la mesure où ils sont destinés à une population de jeunes travailleurs, actifs de 18 à 25 ans en insertion professionnelle. Le bâtiment prévoit également des espaces résidentiels et des espaces collectifs avec une démarche de développement durable, et une livraison prévue pour le quatrième trimestre 2023, en espérant que ces délais pourront se tenir relativement à la situation.

Une association assurera l'accompagnement des locataires vers le parc social classique dans un deuxième temps, après cette période dans ce foyer.

Dans cette délibération qui comporte deux parties, la 44-1 prévoit la participation de la Ville au financement sur le projet de création du foyer PLA-I pour un montant maximum d'une subvention municipale de 470 672 €, la Ville de Paris sera réservataire de 38 logements. Les autres seront la préfecture de Paris, la Région et Action Logement.

La partie 44-2 concerne le prêt garanti rituel dans ce genre d'opération pour une somme de 1 988 125 € en deux parties, PLA-I et PLA-I foncier.

Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer, approuver la participation de la Ville au financement et accorder la garantie de la Ville aux emprunts PLA-I, je vous remercie.

M. AZIÈRE

Je fais une remarque qui, je suppose, va de soi dans l'esprit de tous. Compte tenu de la proximité de ce foyer de jeunes travailleurs avec l'hôpital Saint-Joseph, j'espère et je suppose que la plupart de ces jeunes travailleurs auront pour vocation à travailler dans des professions de santé comme aide-soignant, infirmière.

M^{me} PETIT

C'est en lien avec l'école d'infirmières de Saint-Joseph.

M^{me} BERTRAND

Tout à fait, c'est en lien avec l'objectif d'une réhabilitation du foyer existant de Saint-Joseph.

M^{me} PETIT

C'est un petit ensemble. Cela a été très bien travaillé. Et nous sortons enfin de cette espèce de ruine, de friche de l'ancien lycée professionnel des Camélias qui appartenait à la Région. Nous pouvons tous faire confiance à M. Lajonchère qui sait tenir ses calendriers.

Nous devons prochainement nous rendre sur le site avec Agnès et Guillaume Durand pour débitumer l'ancien terrain de tennis que certains d'entre vous connaissent peut-être et en faire un projet qualitatif.

M^{me} BERTRAND

Je ne l'ai pas précisé, mais une voie d'accès sera créée pour se rendre au foyer.

DÉLIBÉRATION N°161

– 2020 DLH 44 Réalisation 185 rue Raymond Losserand (14^e) d'un programme de création d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs comportant 76 logements PLA-I par 3F Résidences

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je vous propose d'inverser les deux prochaines délibérations pour plus de logique.

M^{me} BERTRAND

En effet, la DU 64 est un compte rendu financier qui reprend la DU 96.

– 2020 DU 96 ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e) - Avenant au contrat de concession

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Compte tenu de l'horaire, je ne vous propose pas de refaire l'historique complet de Saint-Vincent-de-Paul ni de la ZAC créée et concédée en décembre 2016. Il s'est passé de nombreuses choses entre les deux, je n'y reviendrai pas. Je précise que le bilan de la période Grands Voisins, à présent terminé, est un grand succès. De nombreux bilans ont été publiés, je vous invite vraiment à les lire ou voir la conférence qui a eu lieu sur le sujet fin septembre dernier.

Nous arrivons aujourd'hui au terme d'une phase d'études stratégiques préopérationnelles qui, bien évidemment, a répondu aux objectifs de la Ville de Paris et de la Mairie du 14^e. Ces objectifs, vous les connaissez, étaient urbains et environnementaux, prenant en compte pour une première fois le Plan Action Climat Énergie de la Ville de Paris de 2018, et tous ces critères qui ont été définis et qui seront suivis.

Cette délibération comporte trois types de modifications pour cette ZAC :

La première, sur le dossier de réalisation de la ZAC (délibération 96-1). Les études 2017, 2018 et 2019 étaient relatives à la stratégie « énergie », à la stratégie « mobilités » et à la stratégie de « gestion des eaux pluviales ». Nous avons d'ailleurs ce matin une réunion avec toute l'équipe et Carine Petit au cours de laquelle nous avons pu voir les projets et toute cette prise en compte des données environnementales.

Une nouveauté de démarche environnementale innovante avec un réseau de collecte séparative des urines en vue de la valorisation en engrais liquides. Une note technique de 10 pages à ce sujet est à votre disposition si vous le souhaitez.

L'objectif de ce quartier est le triple zéro : zéro carbone, zéro déchet, zéro rejet, ce qui signifie qu'à chaque étape de la phase d'étude, ces objectifs sont étudiés pour avoir un suivi de tous les critères.

La deuxième modification est l'actualisation du Programme des Équipements Publics (délibération 96-2). 2019 a vu la consultation pour les différents lots qui s'est terminée au début 2020 hormis pour le bâtiment Lepage. Vous pouvez télécharger sur le site de P&MA et la Mairie de Paris un document qui permet, par lot, de connaître les maîtres d'œuvre, les maîtres d'ouvrages, les bureaux d'études, le calendrier et les projets en détail.

Les modifications par rapport au programme initial sont une petite baisse de constructibilité totale, à 59 000 m², moins 3 % de ce qui avait été prévu en 2016, un ajustement des équipements publics avec

une petite augmentation du mètre carré voirie espace vert, et une petite augmentation pour l'équipement mutualisé engendrant une participation financière de 41,4 M€ à 43,8 M€.

La troisième modification (délibération 96-3) est l'avenant au contrat de concession entre la Ville de Paris et l'aménageur P&MA (Paris et Métropole Aménagement) avec l'évolution des missions de ce dernier : une mission complémentaire liée au changement d'usage des locaux hospitaliers en logements et à la cession de commercialité afférente et la mise en place d'un gestionnaire de quartier pour accompagner les habitants dans la gestion des espaces communs, pour une période de deux ans après la livraison du premier lot. L'objectif est de continuer l'esprit du quartier tel que nous l'avons conçu depuis le début pour avoir un accompagnement des locataires sur tous les locaux communs de ce futur quartier.

Pour faciliter l'accès à la propriété pour les classes moyennes, un office foncier solidaire a été créé début 2020, et la ZAC de Saint-Vincent-de-Paul fera partie des premiers logements dans ce cadre, ce qui entraîne une modification des modalités de cession et de concession des immeubles.

Ceci entraîne une prolongation de la durée de concession entre la Ville de Paris et P&MA qui se poursuit jusqu'au 31 décembre 2026.

Je vous propose d'approuver :

- La modification du dossier de réalisation ;
- La modification du Programme des Équipements Publics de la ZAC ;
- L'avenant au contrat d'aménagement.

M. AZIÈRE

Nous revoilà devant le projet Saint-Vincent-de-Paul. Nous ne reviendrons pas sur le passé, nous connaissons à peu près tous les positions des uns et des autres, la mienne n'a pas changé. *Grosso modo*, le projet devait se terminer en 2023, on propose trois ans de prolongation, soit une fin du projet en 2026, et une augmentation, compte tenu des différentes études, des honoraires, techniques, frais de société et autres modifications, de 13 M€ HT, si j'ai bien compris.

Je retiens que le principe décrit dans la délibération parle d'un aménagement sobre, c'est le qualificatif que j'aurai employé. En effet, je le trouve sobre compte tenu de l'opportunité foncière considérable que représentait le réaménagement de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul et de la physionomie du site et sobre, évidemment je le regrette toujours, en termes d'ambition urbaine. Il y avait là, encore une fois quelque chose à penser, à imaginer, à inventer comme cela a été fait dans d'autres opportunités foncières à Paris. Jean-Louis MISSIKA l'a assez bien fait par ailleurs. Sobre en termes de geste architectural, on ne pourra pas dire le contraire, 60 % du bâti est conservé. C'est sobre en matière d'innovation ou de nouvelles formes urbaines. Mais en matière financière ? on est plutôt dans l'ivresse du dépassement, 13 M€ étant une somme considérable.

En ce qui concerne la qualification du bâti, tel qu'il est identifié, en patrimoine historique, pour le pavillon Robin et l'Oratoire, je me souviens que Jean-Louis MISSIKA m'avait dit à l'époque que cela n'avait aucune originalité forte, que des bâtiments de cette époque de la fin du XIX^e, il y en avait partout dans Paris, et que tout cela confinait à la banalité. Le patrimoine emblématique l'est d'une architecture hospitalière sur laquelle, jusqu'à maintenant, personne n'avait donné le moindre accessit, aucune commission d'architecture n'avait porté le moindre intérêt à ce patrimoine. C'est dire si nous sommes dans la grande sobriété.

Quelles études augmentent la facture ? Ce sont les études environnementales. Prenons le projet pour ce qu'il est, je rentre dans la compréhension de ce que vous avez voulu faire, c'est-à-dire un écoquartier. En ce qui concerne l'aspect zéro rejet, évidemment, ce sont des études intéressantes et tout ce qui a trait à un quartier à énergie renouvelable totalement va dans le bon sens, avec quelques principes nouveaux comme celui du réemploi des matériaux de destructions dans le projet. Je serai très intéressé de connaître, le moment venu, la part de réemploi dans la réalisation du projet, des faux plafonds, des disjoncteurs, des radiateurs ou des lavabos. Véritablement, je vois là une intelligence en termes d'environnement et de développement durable, mais je voudrais vérifier que, derrière, tout cela répond à un principe d'efficacité dans la réalisation du projet.

En ce qui concerne toutes les exigences environnementales et sociétales qui sont celles de ce projet, on ne peut que se réjouir, mais le risque pour moi, en lisant la délibération, son évolution et toutes les propositions, nouvelles, serait que l'accumulation de ces innovations prenne le pas sur la viabilité, sur l'opérabilité de ce projet d'écoquartier. *Grosso modo*, le danger serait de rentrer dans une

surenchère de techniques innovantes, que la ZAC Saint-Vincent-de-Paul devienne un laboratoire urbain, un chantier de recherches, au lieu d'être véritablement maintenue dans sa vocation de lieu de vie exemplaire, c'est ce que vous avez voulu faire, un véritable écoquartier innovant où la qualité de vie et qualité environnementale se rejoignent. En lisant la délibération, j'ai eu le sentiment désagréable que le projet servait à essayer les plâtres des cabinets d'études les plus créatifs ou les plus ébouriffants, c'est selon.

Je vous demande de ne pas penser que c'est une interprétation ou que j'utilise cette étude à des fins de caricature, parce qu'elle peut être utile et intéressante. Récupérer à la source l'azote et le phosphore présents dans les urines à l'échelle du quartier en vue de leur valorisation en engrais liquides fait partie des choses, sans doute en termes zéro déchet, de développement durable, intéressantes. Néanmoins, je me demande jusqu'à quel point ces innovations, qui s'ajoutent à celles depuis 2016 et à la vitesse, cher Cédric, des progrès scientifiques, ne va pas ralentir le projet et l'enliser dans une espèce de recherche permanente de « encore plus loin, encore plus haut ».

Sur les constructions et les différents arbitrages rendus, il est intéressant de voir comment le projet évolue. On perd 3 000 m² de logements, on conserve la lingerie qui impute le lot chaufferie - et on est là vraiment dans le patrimoine emblématique -, on va stigmatiser pour le coup l'ancien hôpital et ce qu'il en reste, et on conserve le cèdre. En contrepartie, on va dans la surélévation de l'îlot Lelong.

Quelques points techniques, pour que tout le monde comprenne bien que le projet en termes de construction, malheureusement, évolue très à la marge. La voirie progresse de 82 m². Je dis cela pour Florent Letissier qui a souvent défendu le projet à sa façon et dont je pense que sa campagne municipale a fait la promotion d'une exigence d'environnements verts, les espaces verts publics augmentent de 18 m². Je trouve que c'est là une influence intéressante.

L'avenant reconnaît lui-même que les modifications sont d'une ampleur limitée, mais l'augmentation est tout de même conséquente. À l'office foncier solidaire sur le logement, qui est une proposition que j'avais soutenue, s'ajoute l'habitat participatif. Je n'ai pas bien compris si ce dernier rentrait dans les 40 logements prévus dans l'office foncier solidaire ou s'il s'ajoutait au projet. En lisant la délibération, je n'ai pas compris si la part de logements participatifs était prise sur tous les logements ou sur les 40 de l'office foncier solidaire tel qu'ils sont prévus par le projet.

Il y a des logiques que l'on peut comprendre, néanmoins, trois mois de confinement, raison évoquée, qui fait trois ans de concession complémentaire et 13 M€... Je voterai contre cette délibération. Je n'ai aucune illusion sur le fait que je ne retarderai pas les travaux en ce faisant. Pour que je sois bien compris, ce projet s'inscrit dans un projet du 14^e, de la Ville de Paris. Pour être constructif quelques fois, j'essaierai de rentrer dans ce que vous avez voulu faire et j'avalerais mes regrets de ne pas avoir vu naître un autre projet. Jusqu'à présent, rien n'arrive à me convaincre plus avant ni de l'ambition ni de la finalité de ce projet dans ce qu'il peut apporter aux habitants du 14^e et aux riverains, et c'est mon regret principal. Je vous remercie.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, notre collègue Éric AZIÈRE en a beaucoup dit. Il y a là-dedans beaucoup d'ingrédients dans lesquels je me reconnais. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'améliorations et d'innovations pour l'écoquartier.

L'un des points que vous évoquiez, Mme BERTRAND, est repris par M. AZIÈRE, la question de la revalorisation des urines, est effectivement un sujet que l'on retrouve dans bien des endroits. C'est aussi le cas dans ma circonscription en Essonne pour l'aménagement du plateau de Saclay, où des projets de ce type y figurent.

Au-delà de ces innovations, au-delà des questions de dépassement financier de 13 M€, globalement, sur l'ensemble du projet, ce sont des aménagements à la marge par rapport à ce qui était prévu, et un projet sur lequel nous avons eu l'occasion, dans plusieurs cercles, d'affirmer les uns et les autres nos divergences.

Je me souviens d'une réunion où vous étiez présent, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et Florentin LETISSIER aussi, et nous avons été quelques-uns à déplorer le manque d'ambitions pour les espaces verts, par rapport à la densité importante. Nous avons estimé notre scepticisme par rapport à l'enclavement que les logements sociaux allaient subir, au faible nombre de places de parking souterrain à une époque où il est important de réduire autant que possible les places en surface. Nous avons également fait des contre-propositions, par exemple, celle faite par l'architecte Jean-Pierre BUFFI ou partagé les reproches émis par l'association QSVP.

Pour ces raisons, je voterai contre également.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Même point de vue que celui exprimé par mes deux collègues Éric AZIÈRE et Cédric VILLANI, nous voterons contre ces deux projets de délibération.

Nous pouvons prendre un instant de recueillement et nous souvenir des propos de M^{me} HIDALGO, « *On allait voir ce qu'on allait voir* », ce serait « *Paris plus vert* ». On voyait tous les jours dans les journaux de jolies images de forêts urbaines. Promis, la densité c'était fini. D'ailleurs, M. GRÉGOIRE a tout récemment annoncé de façon très volontaire et déterminé son intention de « *stopper la bétonisation* », et qu'il « *ferait respecter l'application stricte du principe selon lequel pour un mètre carré de plancher, on devra trouver un mètre carré de désartificialisation* ». À Saint-Vincent-de-Paul, nous aurons donc 59 000 m² de plancher pour 34 000 m² de fonciers, cherchez l'erreur.

Je ne ferai pas offense à Florent LETISSIER, également qui, j'espère votera aussi contre ce projet de délibération, faute de quoi nous serons amenés à nous demander si la véritable ambition des écologistes à Paris, ce n'était pas d'obtenir une forêt d'élus plutôt que de plus nombreux arbres comme l'a dit Éric AZIÈRE. Plus 18 m², je pense que, comme nous, vous ne pouvez pas vous en satisfaire.

Le projet est modifié, cela a été dit, plus qu'à la marge. La surface totale de planchers passe de 60 875 à 59 000 m², soit -1,7. Sauf erreur, la surface dédiée au logement diminue de 2 900 m², mais le nombre de logements ne semble pas varier. Cela signifie de la densité en plus et des logements plus petits. Je ne sais pas qu'elle en est la logique.

Je ne veux pas répéter ce qui a été dit par ailleurs et que je partage. Je veux attirer l'attention sur la rémunération de l'aménageur qui est portée à 8 230 000 M€ contre 5 410 000 M€ précédemment, soit une augmentation de 52 %, augmentation qui serait liée au retard du projet suite à la crise sanitaire, mais essentiellement au financement d'un, « *gestionnaire de quartier* » pendant deux années dont la mission consisterait en la mise en place, « *d'un accompagnement des habitants dans une logique de gestion et d'appropriation des lieux, ainsi que de mise en usage* ». C'est l'article 2 de l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement. Ce dispositif, dont la pertinence nous échappe quelque peu, coûterait donc 2 820 000 € à la collectivité, laquelle est, bien sûr, tenue de couvrir l'éventuel déficit de l'opération avec les impôts des bien-aimés Parisiens.

Nous voterons contre.

M. LETISSIER

Bonjour chers collègues. Je ne prévoyais pas de m'exprimer sur cette délibération, mais comme vous avez été plusieurs à me citer, à me faire cet honneur, je vais juste dire un petit mot.

Tout cela, c'est le débat de la campagne municipale que nous refaisons. Je crois qu'il faut l'admettre. Nous avons un avenant, donc des choses qui bougent, mais la programmation ne bouge pas par rapport aux grandes orientations. Je ne refais pas le débat, mais il faut garder à l'esprit la comparaison que j'avais faite au moment de la campagne municipale et qui avait animé les débats, c'était celle entre le site Saint-Vincent-de-Paul tel qu'il était en tant qu'hôpital, fortement artificialisé, et celui qu'il deviendra avec ce projet, qui évolue fortement.

Sur la question des espaces verts, nous pouvons regretter, et c'est ce que vous avez fait durant la campagne, que ce ne soit pas plus. Mais, par rapport à ce que ce quartier était auparavant, ce sera plus et ce sera innovant sur tout un tas de sujets, l'énergie, la récupération de l'eau, sur l'économie sociale et solidaire, sur l'habitat coopératif, etc.

Je souhaitais juste repréciser cela pour la bonne honnêteté du débat. Vous prenez un chiffre, M. AZIÈRE qui compare l'avenant et la délibération-cadre. La vraie comparaison qui importe, en termes d'urbanisme est, ce qu'était l'hôpital et ce que ce site deviendra. Après, nous pouvons diverger sur certaines orientations. Merci.

M^{me} BERTRAND

Merci de nous reconnaître une certaine cohérence politique par rapport au projet du début et ce que je viens de présenter. Il y en a en effet une pour ce que nous voulons et sur les objectifs stratégiques, environnementaux, tous très innovants, que nous nous sommes fixés et que nous appliquons.

Quelques éléments de réponse. Je voudrais rassurer M. AZIÈRE. Ne vous inquiétez pas, l'usine de traitement des urines ne ralentira pas tout le processus et tous les permis de construire des bâtiments seront déposés en fin d'année ou début 2021. Ne soyez pas inquiets, des permis le sont déjà. Tout cela ne retardera en aucune manière le programme ou à la marge. Soyez en tout cas rassuré que nous ne soyons pas dans une course à l'échalote de projets innovants. Certaines études ont été menées, dont celle sur les eaux pluviales, et nous essayons d'y apporter des réponses techniques et des réponses politiques cohérentes. Notre souhait n'est pas de faire un Fablab. Ce ne sont pas des lubies qui nous guident.

Sur le choix de garder 60 % du bâti, oui, cela a été un choix stratégique et politique. La Lingerie est l'un des derniers éléments où ce choix s'est fait avec le fait de garder le cèdre, mais indépendamment de cela, cela permettra aussi de répondre aux vœux émis par la commission du Vieux Paris. Cela répondra aussi à l'idée stratégique des Grands Voisins que nous souhaitons retrouver dans ce futur projet.

Sur le gestionnaire de quartier, oui nous l'assumons totalement compte tenu du fait que nous ne souhaitons pas que Saint-Vincent-de-Paul soit demain un mille-feuille de feuilles séparées de logements et d'activités. Nous souhaitons une cohérence globale de tous les types de logements (publics, privés, sociaux), des socles d'activité, des commerces, un espace culturel, et faire travailler ensemble tout ce monde. Pour ce faire, il ne faut pas que les promoteurs, les bailleurs sociaux travaillent dans leur coin, mais en cohérence. Le gestionnaire de quartier est également un des moyens pour que cette cohérence soit effective pour tous les locataires et l'utilisation des usages communs.

DÉLIBÉRATION N°162

– 2020 DU 96 ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e) - Avenant au contrat de concession

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs

- Pour : 23 dont 2 pouvoirs

- Contre : 7 dont 1 pouvoir

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY, É. AZIÈRE, C. VILLANI)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DU 64 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2019

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Je vais essayer de synthétiser cette délibération de 45 pages. Ce sont les comptes rendus annuels à la collectivité locale qui présentent l'état prévisionnel des produits et des charges et le plan de trésorerie. Monsieur AZIÈRE m'a fait la gentillesse de donner les chiffres avant moi, je ne les redonnerai pas. Le deuxième élément est le tableau d'acquisitions et de cessions immobilières.

Il y a ainsi des éléments financiers sur la prolongation de la concession dont j'ai déjà parlé, les chiffres des produits et des charges qui ont été évoqués par Éric AZIÈRE, et une présentation des éléments environnementaux. Si vous en êtes d'accord, je ne reviendrai pas sur l'ensemble qui n'est jamais que la traduction financière de ce que j'ai évoqué dans la délibération précédente. Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce compte rendu annuel à la collectivité locale qui, je le rappelle, est une obligation inscrite dans le Code de l'urbanisme.

M^{me} PETIT

Il passe également au Conseil d'administration de l'aménageur public Paris et Métropole Aménagement.

DÉLIBÉRATION N°163

– 2020 DU 64 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2019

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs

- Pour : 23 dont 2 pouvoirs

- Contre : 7 dont 1 pouvoir

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY, É. AZIÈRE, C. VILLANI)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DVD 70 Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Île-de-France - Demande de subventions au titre de 2020

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Merci Madame la Maire. La Ville de Paris souhaite utiliser un dispositif de la Région Île-de-France qui vise à mettre en sécurité certains axes ou carrefours particulièrement accidentogènes.

Dans ce cadre, nous souhaitons, dans le 14^e, obtenir une subvention pour deux projets, le premier au carrefour Losserand-Alésia, au métro Plaisance, et le second au carrefour Tombe-Issoire-Saint-Jacques. Ces projets de mise en sécurité seraient a priori des élargissements de trottoir, mais c'est à voir plus précisément dans le cadre de la pérennisation éventuelle de la coronapiste rue d'Alésia pour le premier projet. Le dispositif prévoit que la Région Île-de-France financerait ces mises en sécurité à 50 %.

Je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°164

– 2020 DVD 70 Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Île-de-France - Demande de subventions au titre de 2020

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAE 217 Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46 000 €), subventions de fonctionnement (1 325 500 €) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

Merci Madame la Maire. Merci mes chers et chères collègues. J'ai l'honneur de porter aujourd'hui trois délibérations pour le secteur de l'économie sociale et solidaire. Celle-ci contribue depuis plusieurs années dans notre arrondissement tant à la relance qu'au maintien de l'activité économique, ainsi qu'à la création d'emplois dans un esprit de solidarité.

Les subventions de fonctionnement et d'investissement sont vitales pour ces acteurs du 14^e qui sont tous impliqués dans l'initiative locale et le développement de modèles démocratiques. Concernant la DAE 217, il nous semble nécessaire de soutenir des projets à utilité sociale pour créer et renforcer les liens sociaux, récupérer et réemployer, dans un contexte d'économie circulaire, offrir une seconde vie à des jouets rénovés pour les enfants de familles à faibles revenus, aider les plus démunis à accéder à la culture et aux spectacles de qualité à petits prix, et permettre à des personnes éloignées du travail de retrouver un emploi pérenne.

Certaines associations du 14^e sont concernées par cette délibération : « L'Accorderie Paris sud », « Le Réseau des accorderies de France », « La Ressourcerie créative », « La Table des matières », l'association « Rejoué » et « Emploi Développement », pour un montant global de 61 000 €. Je vous remercie, chers et chères collègues, d'approuver cette délibération.

M. VIRY

Merci Madame la Maire. Nous avons bien noté précédemment que le vote dissocié n'était pas possible. Néanmoins, nous voudrions, malgré un vote positif souligner, notre désaccord pour la subvention à l'association « Food de Rue » qui gère « La Panaméenne » au bas de la rue Didot dans le cadre d'un magasin qui est certainement le plus beau de toute la rue. Cela a été aussi la structure la plus subventionnée il y a quelques années lorsque l'opération a été lancée avec environ 300 000 à 400 000 € de mémoire.

Nous trouvons quelque peu exagéré de revenir pour une subvention de 20 000 €. Ce n'est peut-être pas une grosse somme dans l'absolu, mais c'est tout de même une somme qui pourrait aider d'autres structures. À ce titre, nous vous proposons tout simplement de la répartir sur d'autres demandeurs tout aussi louables dans leurs démarches.

J'en profite pour attirer l'attention sur deux petits points. Dans la fiche technique, il est indiqué que la structure accueille 8 000 bénéficiaires. Je pense que l'on compte les personnes qui ne sont venues qu'une fois parce que s'il s'agissait vraiment de 8 000 clients récurrents, il n'y aurait pas besoin de subvention de 20 000 €. Cela pose la question de la crédibilité des chiffres, en tout cas de leur lisibilité.

De plus, en ce qui concerne l'offre de produits, passant dans le quartier régulièrement, je peux vous dire que lorsque l'on vend des produits pas forcément de proximité, on n'aide pas l'agriculture locale et encore moins le commerce local à qui l'on fait une concurrence sévère.

Nous avons bien compris que nous ne pouvions pas dissocier cette ligne, mais je vous remercie d'en tenir compte. Merci Madame la Maire.

M. LETISSIER

Ces subventions sont très importantes dans le moment de crise que nous traversons et qui impacte de nombreuses structures dans les arrondissements et dans notre 14^e. La structure dont vous parlez, M. VIRY, fait un travail remarquable. Elle est très bien insérée dans le quartier.

M. VIRY

Architecturalement, oui, tout à fait.

M. LETISSIER

Pas seulement. Nous l'avons visitée récemment avec M^{me} la Maire et des élus du Conseil de Paris. Nous avons mesuré à quel point les commerçants s'y rendaient, il y a tout un travail de réseau. Derrière ces montants, ce sont également des emplois qui pourront être sauvegardés. L'État a fait un plan de relance, heureusement, parce que sinon, ce serait une catastrophe sociale sans nom. La Ville de Paris prend aussi ses responsabilités. Il vaut mieux mettre 20 000 € afin d'aider des structures pour préserver des emplois pour continuer à consommer et à vivre tout simplement, plutôt que cela engendre une importante casse sociale avec des dégâts encore plus importants au final. J'attire l'attention sur ce raisonnement, parce que, à trop regarder par le petit bout de la lorgnette, on oublie les vrais enjeux qu'il y a derrière, y compris en termes d'efficacité économique.

M^{me} PETIT

Ces échanges résultent de deux visions de l'action et du soutien public à ce secteur de l'économie, créateur d'emplois. Nous sommes loin des caisses automatiques de la grande distribution. Nous avons

constaté en effet qu'il n'y avait pas de concurrence envers le petit commerce. La preuve en est que le fromager voisin vend ses fromages dans la boutique.

DÉLIBÉRATION N°165

– 2020 DAE 217 Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46 000 €), subventions de fonctionnement (1 325 500 €) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs
- Pour : 29 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 1
(P. VIRY)

– 2020 DAE 245 Subventions (78 000 €) à neuf projets d'économie solidaire et de consommation responsable

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

Cette délibération concerne neuf projets d'économie solidaire et de consommation responsable, dont trois dans notre arrondissement, qui ont marqué les habitants par la pertinence de leurs actions et de leur engagement quotidien. Il s'agit notamment du « Café associatif Pernéty » qui est plus connu sous le nom de « Moulin à Café », « Biocycle » qui lutte contre le gaspillage alimentaire en collectant notamment des denrées invendues, et « La Coop des Communs » qui permet l'émergence et le renforcement d'initiatives de transition écologique et solidaire (jardins partagés, logiciels libres, encyclopédies en ligne et autres). Je vous invite, mes chers collègues, à voter en faveur de cette délibération, merci.

DÉLIBÉRATION N°166

– 2020 DAE 245 Subventions (78 000 €) à neuf projets d'économie solidaire et de consommation responsable

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DDCT 80 Subventions (271 992 €) à 45 associations pour le financement de 59 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

Cette délibération porte sur le soutien à l'emploi d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens. Comme vous le savez sans doute, les adultes relais assurent des missions de médiation sociale, éducatives et culturelles, et sont, bien sûr, un facteur essentiel de réussite pour soutenir, notamment la parentalité, la prévention, et l'insertion.

Trois associations sont concernées par cette délibération : « Florimont », « Carrefour 14 », et « Le Fil de Soie ». Je vous remercie, mes chers collègues, d'accepter cette délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Au risque de me répéter, nous n'avons aucune fiche de présentation concernant les subventions, rien sur les comptes, rien... Il y a deux techniques : faire voter dans une délibération une soixantaine d'associations, ce qui nous prive de nous exprimer sur l'une d'elles, de fait nous pouvons avoir des avis différents sur les subventions proposées, et aucune information. C'est vraiment inadmissible. Je l'ai signalé à plusieurs reprises.

DÉLIBÉRATION N°167

– **2020 DDCT 80 Subventions (271 992 €) à 45 associations pour le financement de 59 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens**

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– **Q14 2020 08 Question de M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE relative aux personnes SDF**

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire.

Dans différents quartiers du 14^e, vous le savez comme nous, des personnes sont à la rue. C'est devenu leur lieu de vie, malheureusement, et pour certains depuis plusieurs années, comme peuvent le constater également, impuissants pour aider dans la durée, les habitants de ces quartiers.

De nombreuses rues sont concernées :

- Rue d'Alésia au 1, 11 bis, 11 ter 16, place des Droits de l'enfant, 18, angle Rue d'Alésia et Hippolyte Maindron, 171 ;

Boulevard Saint-Jacques aux 25 et 30 ;

- 43-49 rue de La Tombe Issoire ;
- 68 et 80 Boulevard Jourdan ;
- Boulevard Edgar Quinet ;
- et sans doute, malheureusement, d'autres endroits dans le 14^e.

La plupart du temps, des tentes ont été installées ou des matelas ; les bouches d'aération sont utilisées comme lit. Certains sont proches des écoles.

Nous avons voté tout à l'heure une délibération concernant le soutien à des associations pour les personnes qui se trouvent notamment dans les gares. L'objet de la question est de vous demander ce que vous pensez faire de plus que d'habitude pour ces personnes si vulnérables dans le contexte. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Votre question laisse entendre qu'il n'y a pas d'actions ou alors très peu. Vous présentez les choses en avançant que les habitants nous questionnent, mais qu'ils ne voient rien changer. Les adresses indiquées dans votre question sont connues, et elles ne sont pas les seules, identifiées par nous, élus, habitants, mais également par tous les acteurs des maraudes et des services sociaux, des associations qui travaillent sur la grande exclusion.

Les indicateurs sont mauvais, parce que nous traversons une crise sociale importante et nous constatons qu'un nombre croissant de personnes se retrouve sans hébergement, à la rue, et dans des situations de très grande précarité. La mairie du 14^e a été l'une des premières mairies à mettre en place une cellule de veille sociale. Nous l'avons bien évidemment relancée depuis les dernières élections. Elle réunit tous les acteurs : le SAMU social qui coordonne les équipes de maraude à Paris, « Les Enfants du Canal » qui sont chargés des maraudes, selon leur découpage parisien, l'UASA, unité d'assistance aux personnes sans-abri, unité de la DPSP de la Ville de Paris, la DPSP elle-même, le commissariat et les espaces sociaux d'insertion de René Coty, l'hôpital Saint-Anne avec une approche de santé mentale qui est extrêmement précieuse dans ces cas. C'est un pilotage assuré par Julie Cabot et tous les élus, Catherine Chevalier également, qui suivent ces cellules de veille. Une réunion a eu lieu le 15 octobre dernier, et entre chacune de ces cellules, les échanges sont continus.

Oui, nous sommes tous conscients que certaines présences dans la rue sur l'espace public peuvent provoquer des nuisances, une inquiétude, et parfois aussi des troubles à l'ordre public auprès des habitants ou des usagers de Paris. Néanmoins, des solutions doivent être trouvées au plus près du terrain. Il y a toujours un préalable parfois long, peu visible, mais qui est très présent, l'accompagnement social, la prise en charge sous l'angle de la santé mentale et aussi humanitaire. Nous ne pouvons pas procéder à une éviction de l'espace public. Nous ne souhaitons pas le faire sans proposition de solution d'hébergement, même d'urgence, et aussi parce que, normalement, nous devons attendre une décision de justice. Il s'agit de prévenir et d'éviter au maximum de nouvelles installations.

Chaque année, la mairie du 14^e arrondissement propose des sites d'hébergement d'urgence temporaires. Certains sont connus, d'autres moins, et nous avons également la volonté, comme nous l'avons déjà approuvé, de proposer des hôtels de tourisme temporairement convertis en solutions d'hébergement d'urgence. Ainsi les sites de la rue de l'Amiral Mouchez, de la rue Dareau, du boulevard Jourdan, de l'ancien site du musée Jean Moulin, Oasis, etc., bientôt le site de la Congrégation franciscaine Reille en accord avec son propriétaire.

Les lieux de long terme, un ou deux ans, permettent le travail de mise à l'abri et social. Concernant ce travail d'accompagnement, nous avons interpellé le préfet de police et la Maire de Paris au mois de septembre avec le maire du 13^e sur des installations plus préoccupantes, notamment sur les boulevards Saint-Jacques et Auguste Blanqui, pour actionner des dispositifs pour éviter les installations durables de tente et d'abris. Ce travail est en cours pour les deux arrondissements.

Nous allons également travailler à une réécriture du protocole d'intervention dans chaque arrondissement pour mieux coordonner et renforcer les actions, notamment dans les procédures d'éviction. Lorsqu'il est impossible de procéder à l'éviction, il faut savoir qu'il y a toujours systématiquement des interventions coordonnées de la propreté et du commissariat pour désencombrer les emplacements avec les équipes de maraudes sociales.

La préfecture s'engage à maintenir les places ouvertes du plan Grand Froid dans le cadre de la crise sanitaire. Nous espérons également les augmenter. Comme vous l'avez dit, certaines opportunités existent, des centres de congrès, des hôtels inoccupés. Nous devons, à l'échelle de la Ville, mais aussi de la métropole et de la région, mettre en place des dispositifs d'hébergement parce que tout est actuellement saturé alors que certains espaces sont vides.

Nous nous mobilisons aux côtés de la préfecture de région, avec tous ses acteurs pour agir sans cesse. Nous répondons aux riverains en leur expliquant où en est le travail pour telle situation. Ce travail demande de la pédagogie, mais en général, les échanges sont constructifs de la part des riverains. Nous poursuivrons et renforcerons nos actions en ce sens.

– **Q14 2020 09 Question de M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE concernant les actes de maltraitance qui auraient été commis à l'école élémentaire Boulard**

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vous remercie Madame la Maire.

Dans son édition du 10 octobre 2020, *Le Parisien* a relaté des faits de maltraitances qui auraient été commis par des éducateurs sur des enfants de l'école élémentaire Boulard, notamment des cris, pressions, strangulations, cheveux tirés, bousculades, coups de fourchette sur le crâne, etc.

Parmi ces actes, la strangulation à l'origine de la dénonciation de la situation semble d'ores et déjà avérée puisque l'intervenant sportif mis en cause, employé par une association chargée d'animer un atelier sur le temps périscolaire, s'est vu retirer le droit d'exercer dans les écoles parisiennes.

En regard de ces actes, l'article décrit les réactions respectives de la mairie du 14^e arrondissement et des services de la Ville de Paris en charge des affaires scolaires :

- La citation des propos de votre 1^{er} adjoint nous informe sur la première. « Nous avons constaté que certains animateurs avaient tendance à crier sur les enfants et à employer des méthodes pédagogiques inadaptées. Beaucoup sont stressés du fait des consignes sanitaires à faire respecter. » Je suppose que ce sont les éducateurs qui sont stressés. « Un recadrage des équipes est en cours. » Plus loin, le lecteur comprend que votre 1^{er} adjoint espère une nouvelle équipe de qualité et le redémarrage de l'activité interrompue ;
- Une phrase nous explique la seconde. Un responsable de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance des 6^e et 14^e arrondissements s'est rendu à l'école pour rappeler les consignes aux équipes éducatives, notamment pendant le temps de la restauration.

Au vu de ces éléments, nous vous demandons de bien vouloir éclairer le Conseil d'arrondissement, et à travers lui ses habitants, sur les questions suivantes :

En ce qui concerne les écoles et les centres de loisirs :

- Sur quels critères précis l'association ou les associations en cause - et de manière générale les associations intervenant dans les écoles de l'arrondissement - sont-elles sélectionnées ?
- Quelles sont les qualifications exigées pour encadrer des enfants durant le temps périscolaire ?
- Quelles assurances prenez-vous et demandez-vous aux associations de prendre dans le cadre de la prévention de la radicalisation, et pour garantir le respect de la laïcité ?
- Dans un souci de transparence de nature à rassurer les parents comme à défendre la réputation des associations et des éducateurs effectuant correctement leur travail, envisagez-vous de publier sur le site Internet de la mairie la liste des associations intervenant dans les écoles du 14^e arrondissement, leur objet et, accessoirement, le nom de leurs dirigeants puisqu'il est public ?

En ce qui concerne spécifiquement l'école de la rue Boulard :

- Depuis combien de temps les élèves de l'école Boulard sont-ils exposés à ces agissements ? Depuis quand avez-vous connaissance de ces derniers et quelle en est l'ampleur ?
- Les éducateurs en fonction à l'école Boulard, y compris l'agent révoqué, sont-ils tous dotés des qualifications exigées par la Ville ?
- Quel processus de sélection et quels prérequis avez-vous mis en place pour procéder aux remplacements utiles pour obtenir - plutôt qu'espérer seulement - une nouvelle équipe de qualité ?
- Quel est le nom de l'association (ou des associations) employant ces éducateurs et quelle suite entendez-vous donner à votre relation avec elle(s) ? En particulier, quelles sont les clauses contractuelles protégeant les intérêts de la Ville, et à travers elle les enfants, susceptibles d'être activées ?
- Par précaution, avez-vous vérifié et enquêté sur la situation dans les autres écoles de l'arrondissement ? Le cas échéant, avez-vous relevé des anomalies et dans l'affirmatif, lesquelles ? Quelles actions correctrices comptez-vous leur appliquer ?

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci Madame CARRÈRE-GÉE pour votre question. Tout d'abord, les critères pour les écoles et les centres de loisirs font l'objet de plusieurs délibérations tous les ans, y compris avec des cahiers des charges exposés, rappelés pour toutes les associations retenues. Ces documents sont publics et les modalités également. Il y a bien évidemment d'abord des critères éducatifs, puis de qualification et de coût, comme tout marché public.

Il y a ensuite un appel à projets local pour assurer un maillage au plus près des territoires avec notamment des associations du 14^e arrondissement qui peuvent participer à des activités et cela passe aussi en Conseil d'Arrondissement et en Conseil de Paris. Certaines activités sont assurées dans le cadre périscolaire en « régie directe », en interne, par les équipes d'animation de la Ville de Paris.

Les qualifications intégrées dans les documents publics de la Ville et des marchés sont : être majeur, être au moins titulaire du baccalauréat, jouir de ses droits civiques, disposer d'un casier judiciaire vierge. Pour les responsables éducatifs de la Ville chargés de l'encadrement : être titulaire du BAFA ou équivalent, par exemple CAP Petite Enfance. En fonction des activités proposées, nous demandons des qualifications correspondantes aux prestataires qui répondent aux marchés.

Concernant la laïcité à Boulard, toutes les associations et tous les prestataires qui interviennent dans les écoles signent une charte qui les engage. Au moindre manquement, elles sont retirées de la programmation publique dans les écoles. Dans le cadre de leurs activités et de l'animation de leurs ateliers, elles doivent également contribuer à la diffusion et à la formation auprès des enfants des valeurs d'égalité, de laïcité et de lutte contre toutes les discriminations.

Nous aurons le débat à l'occasion de la réécriture du PEDT (Programme Éducatif de Territoire), et des délibérations que nous votons tous les ans et qui présentent les titulaires de ces marchés.

Pour l'école Boulard, nous avons été alertés, avec Amine BOUABBAS, dès le 29 septembre à l'occasion de notre rencontre avec des parents d'élèves. Nous avons immédiatement travaillé avec la circonscription des affaires scolaires et des décisions très rapides ont été prises. Dès que les faits graves dont a été victime un élève nous ont été signalés, l'atelier taekwondo du vendredi après-midi a été arrêté et la personne mise en cause a été suspendue.

La Ville de Paris travaille avec cette association via un marché public et, à ce titre, un point très complet et précis a été réalisé avec elle par nos services et un nouvel intervenant a été nommé pour cet atelier pour qu'il puisse reprendre. Les services de la DASCO ont diligenté une enquête administrative et suivront de près la concrétisation des engagements pris par l'association qui ne pose aucun problème dans les écoles où elle intervient par ailleurs, voire même bénéficie de très bons échos.

Pour le périscolaire assuré directement par les services municipaux, nous avons eu certains échos sans gravité relayés par des parents d'élèves pour l'activité du taekwondo. Nous avons dès lors demandé à la CASPE de travailler sur la refonte de l'équipe. Le responsable éducatif Ville n'est plus présent depuis les vacances de Toussaint. La période des dernières petites vacances a permis aux services de la Ville de recruter un nouveau responsable éducatif Ville qui a fait sa rentrée hier et de refondre l'équipe des animateur·trice·s qui sont également arrivés lundi dernier.

Les agents encadrants et coordinateurs de la CASPE étaient présents hier à l'école élémentaire Boulard pour faire un point, pour évaluer et accompagner de façon soutenue cette nouvelle équipe. Cet accompagnement durera, le temps que tous se sentent à l'aise, que la confiance soit retrouvée auprès de l'équipe enseignante, du directeur de l'école, des parents et des enfants.

Nous suivons tout cela de très près et les réactions de tous ont été précises, rapides, et importantes avec de nombreux changements de personnel.

– Q14 2020 10 Question de M. VILLANI relative à l'expérimentation de la rue d'Alésia

M. VILLANI

Merci Madame la Maire. On ne se lasse pas des bons sujets.

Chers collègues, comme vous le savez l'expérimentation initiée rue d'Alésia a suscité beaucoup de réactions et certains conseillers de quartiers ont protesté contre le manque de consultation préalable. Ne revenons pas sur l'historique, je salue, Madame la Maire, votre volonté d'échanger avec les habitants de l'arrondissement en organisant un Comité de suivi et des réunions régulières, déjà deux depuis septembre et deux annoncées en novembre. J'imagine que vous aurez à cœur de continuer tout en adaptant relativement aux consignes. C'était en visioconférence dans tous les cas, donc cela ne devrait pas être très affecté.

On peut aussi rappeler que les associations « Paris en selle », « Mieux se déplacer en bicyclette », et « L'Association des usagers de transports » ont apporté des avis positifs sur plusieurs points de cette expérimentation : fluidification des trajets des bus 62 et 68, fluidification des déplacements à vélo.

En revanche, les avis sont bien plus mitigés sur la circulation en voiture. On pourra dire que c'est inévitable face à un changement aussi radical. De nombreuses pistes ont été proposées pour l'amélioration de la circulation. Pour l'instant, les analyses manquent encore cruellement de données quantitatives : mesures de pollution, de circulation sur différents axes, études des temps de trajets alternatifs en voiture, et nous aimerions en savoir plus sur les outils d'analyse, de calcul, de simulation, de prédiction, d'évaluation que vous mettez déjà et comptez mettre en œuvre dans ce dossier.

Toutefois, j'ai l'impression que les réunions du Comité de suivi ne font pas du tout la part assez belle à la voix des commerçants. On sait la contribution majeure de ces commerçants à l'âme de Paris et à notre bel arrondissement ; on sait aussi à quel point la fermeture de nombreux commerces dans l'arrondissement, particulièrement au sud, a été perçue par bien des habitants comme une inquiétante dégradation de la qualité de vie face à cet esprit de village auquel nous sommes tellement attachés.

Lors de vos précédentes interventions, vous nous avez assuré que vous et votre équipe étiez allés à la rencontre des commerçants pour beaucoup satisfaits de l'expérimentation, qu'ils saluaient la baisse des nuisances sonores et constataient une augmentation de la fréquentation d'une clientèle de proximité.

De notre côté, pour en avoir le cœur net, ma propre équipe a initié un sondage sur une partie du quartier concerné. Sur 20 commerçants interrogés sur un tronçon de la rue d'Alésia, 18 se sont révélés être contre l'expérimentation et ont dénoncé le manque d'information préalable. Une partie des boutiques du tronçon de la rue d'Alésia allant de la rue de la Tombe-Issoire à la place Hélène et Victor Basch indique avoir subi une baisse de chiffre d'affaires. Évidemment, tout cela était avant le confinement, et est donc maintenant remis en cause, j'en ai bien conscience. Dans certains cas, nous avons eu droit à des protestations en règle sur les conditions de l'expérimentation, certains se plaignant de temps d'accès à la boutique très rallongés en fonction de l'arrondissement de provenance. On peut dire que ce sont des appréciations subjectives ; tant que l'on n'a pas de chiffres précis à opposer, on ne peut pas balayer cela.

À la fin, l'appréciation de l'expérimentation doit intégrer les appréciations de toutes les composantes du 14^e arrondissement avec une attention toute particulière aux commerces, encore plus dans le contexte difficile que nous connaissons.

Envisagez-vous une consultation de ces commerces dans leur intégralité, ceux qui sont impactés par le plan de circulation ? Dans quel périmètre les conseillers de quartier pourront-ils y être associés ?

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je ne reviendrai pas sur toutes les données, l'expérimentation faisant l'objet d'un comité de suivi auquel vous êtes tous invités à participer, certains d'entre vous y assistent.

Nous nous sommes bien évidemment engagés, avec Guillaume DURAND, à faire un travail de suivi des données en termes de trafic, pollution sonore et atmosphérique, etc. Nous pourrions le suivre collectivement.

Les premiers gains en termes de fluidité du bus 62 ont été présentés, et nous en poursuivons le suivi et le partage des évaluations avec tous. Il en est de même pour le trafic des vélos et des automobiles et leur comptage, et le respect et la verbalisation des sens de circulation sur cette expérimentation qui durera un an, dont notre objectif est qu'elle réussisse et qu'elle soit pérennisée. Un retour en arrière serait, à mon avis, un réel retour en arrière.

Nous n'avons pas exactement dit que les commerçants étaient satisfaits, mais que nous étions allés à la rencontre de ceux situés entre le 15^e et la place Hélène et Victor Basch avec Guillaume Durand et d'autres élus, dont Valentin GUENANEN et Catherine CHEVALIER. Nous avons même dépassé un peu aux alentours du collège Jean Moulin. Nous n'avons pas tout fait, mais nous en avons fait quelques-uns, et nous avons tous invité ceux qui avaient laissé leurs coordonnées à faire partie du comité de suivi. Nous les avons tous incités à nous remonter les choses négatives. C'est cela la rue d'Alésia, il y a les opposés non encore convaincus et les convaincus, chacun ayant des choses à dire pour améliorer et pour que cette expérimentation réussisse.

Nous n'avons pas dit qu'ils étaient satisfaits, mais qu'ils étaient surpris et qu'ils avaient beaucoup à redire sur le délai, le calendrier de mise en œuvre et l'information en amont de cette

expérimentation. Beaucoup nous ont dit que, et c'était intéressant de le savoir, la grande majorité des clients étaient du quartier et se déplaçaient à pied ou en bus, ou en vélo. C'est le cas partout, y compris dans l'avenue du Général Leclerc. Pour les livraisons, tout est simplifié, même s'il y a encore des aménagements, puisqu'elles sont possibles dans les deux sens. Nous continuerons à chercher avec eux des solutions.

Ce que vous relatez dans votre vœu pour le Rallye, un fleuriste du 16 de la rue d'Alésia, et un traiteur de la rue de la Tombe-Issoire, recoupe très logiquement tous les retours que nous avons eus sur lesquels nous avons déjà fait des propositions. Il y a des sujets sur ce microquartier pour la rue de la Tombe-Issoire, l'accès à la rue Saint-Yves, etc. Nous avons fait des propositions qui visiblement, au dernier comité de suivi allaient dans le sens de favoriser à nouveau une desserte de quartier qui soit facile, compréhensible et non dangereuse, mais en ne revenant pas sur la mise en sens unique de la rue d'Alésia.

Les Conseils de quartier sont associés et ils y participent pleinement, les commerces également. Nous repasserons les messages pour les inciter à participer au prochain comité de suivi et s'il y a besoin à nouveau de faire une réunion spécifique avec eux, nous pourrons le faire.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire pour votre réponse.

– **Q14 2020 11 Question de M. VILLANI relative à la prévention contre le radicalisme islamiste**

M. VILLANI

La question suivante concerne un sujet éminemment délicat sur la question de la prévention du radicalisme et de la radicalisation islamiste. Je m'efforcerai de faire très attention aux mots employés tant le sujet, on le sait, est sensible.

Nous l'avons évoqué au début de cette réunion, la nation est en deuil après le meurtre de Samuel PATY, victime d'un acte de terrorisme.

Au-delà de l'hommage qui lui a été rendu et des actes de soutien exprimés à nos enseignants, à la liberté d'expression, à la préservation de la bonne entente entre tous, il importe que chaque collectivité locale trouve les réponses à apporter aux craintes de nos concitoyens, dans un contexte d'immense confusion démocratique, on l'a vu.

Dans notre arrondissement, si agréable soit-il, les craintes sont indéniables, et de nombreux concitoyens m'ont fait part de leurs inquiétudes concernant le développement du radicalisme islamiste dans notre arrondissement.

Pour aborder ces questions, évidemment, il faut éviter un écueil majeur, celui de la stigmatisation d'une communauté, et je serai toujours attentif à ne jamais stigmatiser une communauté, quelle qu'elle soit. Mon parcours de scientifique et de chercheur m'a permis d'aller dans quantité de contextes avec des différences culturelles et religieuses, et il faut toujours les aborder avec la plus grande humilité et le plus grand respect.

Pour autant, l'actualité nous rappelle à ces devoirs de vigilance contre les dérives sectaires, contre les comportements de radicalisation et de l'activisme qui vient avec. Les actions sont renforcées dans toute la France de la part des préfets, en lien avec les questions de renseignements, de signalisation.

Pouvez-vous, Madame la Maire, nous rappeler les dispositifs en œuvre dans notre arrondissement pour repérer les signes de radicalisation, pour protéger nos jeunes, nos fonctionnaires de la persécution ou de l'endoctrinement ?

L'actualité nous impose aussi, on l'a dit en début, de réaffirmer la valeur fondamentale de l'éducation, vecteur majeur de savoir, mais aussi d'esprit critique et de tolérance. Après cet attentat, nos établissements scolaires doivent faire l'objet d'une attention accrue, sans paranoïa, mais sans naïveté non plus.

Quelles sont les mesures mises en œuvre dans nos établissements à proximité pour soutenir nos enseignants, les protéger face aux éventuelles menaces et pour promouvoir auprès de nos élèves les valeurs républicaines ?

Je continue à illustrer le propos en rappelant qu'un sondage récent, mené par l'IFOP pour *Charlie Hebdo* et la Fondation Jean-Jaurès, quelques semaines avant l'attentat, nous montrait

l'évolution récente de la tolérance envers la libre pensée et des rapports entre religion et République tels qu'ils sont évalués par nos concitoyens.

Selon ce sondage, 21 % des 15-24 ans n'expriment pas de condamnation à l'égard des auteurs de l'attentat meurtrier du 7 janvier 2015, ce chiffre montant à 25 % parmi les jeunes se déclarant de confession musulmane. Ils étaient seulement 1 % il y a 3 ans. Dans le même sondage, 45 % des jeunes gens, toutes confessions confondues, déclaraient que selon eux, l'Islam était « incompatible avec les valeurs de la société française ». La loi de laïcité, loi de tolérance conçue précisément pour rendre la société française compatible avec toutes les grandes religions - une loi à laquelle, je pense, nous sommes toutes et tous attaché-e-s ici - apparaît ici singulièrement inopérante aux yeux de nos concitoyens. Il est très frappant, très inquiétant, de constater que ce sont les plus jeunes qui mettent le plus en avant cette incompatibilité.

Vous le savez certainement, de nombreuses associations, comme l'association « CAPRI » ou « L'Atelier de Recherche, Traitement et Médiation Interculturelle et Sociale » (ARTEMIS), font un travail formidable auprès des jeunes à travers des débats qui consistent et qui participent à démolir des murs de préjugés et faire baisser les barrières idéologiques construites par certains.

Que comptez-vous faire, quelles actions sont en œuvre dans notre arrondissement pour soutenir et amplifier leur action ou celle d'autres associations, celles et tous ceux qui entendent bâtir la société à venir sur le respect et la libre opinion, et non sur la violence et le dogme ?

J'ajoute quelques mots à titre personnel en tant que scientifique sur un sujet beaucoup moins grave, mais quand même qui doit nous interpeller, celui de la cohabitation, de la bonne compatibilité entre les valeurs religieuses et les valeurs d'éducation et de sciences. Que ce soit très clair, toutes les grandes religions sont parfaitement compatibles avec les sciences, nous en avons la preuve avec les institutions comme l'Académie pontificale, dans laquelle j'ai l'honneur de siéger, qui comprend des scientifiques de haut niveau de toutes les religions.

Il n'empêche que, parfois, les incompréhensions ou les questions d'interprétation peuvent engendrer des conflits. Je l'avais constaté, c'est une anecdote qui m'avait frappée, quand, enseignant dans un collège sur des questions liées à l'âge de la Terre j'avais pu constater qu'environ un tiers de mon audience ne croyait simplement pas en l'évolution des espèces, un débat qui a été tranché il y a environ 150 ans dans le monde scientifique, et qui en l'occurrence était, selon certains jeunes que j'avais en face de moi, incompatible avec le Coran.

Nous avons ici des sujets qu'il convient de dépasser par le dialogue, par l'écoute, par la mise en débat sincère. On le sait, toutes les religions sont compatibles avec la science et l'éducation, il faut parfois bien le rappeler et le mettre sur la table.

M^{me} PETIT

Pour répondre à votre question, M. VILLANI, la prévention contre toutes les formes, et je dis bien toutes les formes, toutes les sources de radicalisation, dont le radicalisme islamiste est l'affaire de toutes et tous. Votre question interroge sur l'action municipale, je le comprends, nous sommes au sein d'un Conseil d'Arrondissement, c'est très important, mais je veux rappeler ici que tous les échelons de notre pays doivent être mobilisés. Ils le sont, et ils doivent l'être certainement encore plus.

Je le rappelle aussi parce que la Ville de Paris agit dans ce domaine en étroite collaboration et en partenariat avec ses partenaires, les tout premiers d'entre eux étant la préfecture de police, le parquet, l'Éducation nationale et le nouveau procureur comme le précédent a un dialogue très franc, direct et constructif avec les maires d'arrondissement que nous sommes. Nous avons eu une réunion il y a à peine un mois avec lui, avec la Maire de Paris. Je rappelle ces trois piliers : police, justice et Éducation nationale et, bien évidemment, les collectivités territoriales.

Dans des cadres très restreints ou plus larges, lors de réunions de travail, nous relayons nous, maires d'arrondissement, les indicateurs, des faits, des informations qui sont à vérifier et qui peuvent témoigner de signes de radicalisation. Les services de l'État assurent ensuite un travail d'enquête qui relève de la sécurité intérieure et là, la compétence ne m'appartient pas du tout et ce sont bien évidemment les services de l'État qui en ont la responsabilité.

Vous précisez dans votre question que des habitants vous ont fait part d'inquiétudes concernant un développement du radicalisme dans notre arrondissement. C'est de toute façon un sujet inquiétant, pour lequel, parfois, certains médias n'assurent pas non plus une qualité exemplaire dans l'approche. Des hommes ou des femmes politiques rajoutent également à la peur et à la stigmatisation.

Les événements tragiques que nous vivons nous bouleversent tous et il faut, en tant que citoyens, et encore plus encore lorsque nous sommes élus de la République, agir, être à l'écoute et savoir aussi relayer aux bonnes personnes. Je peux être ce relais si vous avez des témoignages précis d'habitants auprès des autorités de l'État.

Au sein de l'employeur Ville de Paris, pour protéger nos agents de toutes formes de radicalisme et de dérives sectaires, nous voulons détecter tout signe émanant d'eux. C'est un travail qui a été considérablement renforcé après les attentats de 2015. Un protocole précis est ainsi établi par la direction des ressources humaines, notamment au moment du recrutement, mais pas uniquement.

Vous souhaitez connaître les moyens mis en place pour les établissements scolaires lors de cette rentrée après, vous l'avez rappelé et nous l'avons tous rappelé en début de séance, l'abominable crime dont a été victime Samuel PATY. Les forces militaires, le dispositif Sentinelle, les forces de la police nationale ont été mobilisés. Nous les avons coordonnés avec les interventions de la DPSP localement, dans chaque arrondissement, pour renforcer de nouveau les patrouilles aux abords de tous les établissements publics et privés. Je le rappelle, nous sommes très souvent interrogés sur le sujet, tous les établissements accueillant des enfants sont concernés. Je rappelle aussi que lors des attentats de *Charlie Hebdo* et du Bataclan, de nombreux dispositifs avaient été mis en place et ils perdurent depuis, dans la sécurisation de l'accès aux bâtiments, et tous les dispositifs qui accompagnent les enfants pour se protéger dans une classe, ne plus faire de bruit, arrêter les activités, etc. Ces dispositifs ont été progressivement enrichis, mis à jour et entretenus.

Je rappelle aussi que les patrouilles, cela nous rappelle d'autres moments très durs, ne sont pas statiques - le préfet de police l'a encore dit cet après-midi ayant été interrogé par des maires d'arrondissement - parce que c'est plus dangereux pour les établissements scolaires et les équipes de sécurité. Quand elles sont mobiles, elles permettent de couvrir plus de points et d'assurer une sécurisation des abords des chemins que prennent les écoliers et les enseignants avant et après l'école.

C'est encore l'occasion - mais de toute façon, on ne le dit jamais assez - au début du Conseil et à la fin, de remercier, de saluer l'immense implication des chefs d'établissements et de toutes les équipes qui assurent ce travail, d'abord pour protéger, pour rassurer autant que possible, pour expliquer aux élèves ce qui se passe, comment réagir dans ces moments difficiles. Ce travail est également fait par les enseignants et les chefs d'établissement en direction des parents.

Enfin, vous demandez ce qui est entrepris - grande question, beau sujet - pour promouvoir auprès des élèves des jeunes générations les valeurs républicaines. La première partie de votre question est positive et constructive en direction de ces valeurs, mais j'ai eu beaucoup plus de mal avec la deuxième parce qu'elle fait référence à un sondage. Je préfère retenir la première partie écrite de votre question où vous relatez les valeurs de laïcité et la préciosité de l'instruction publique. Parce que, M. VILLANI, vous savez faire parler et synthétiser l'intelligence des chiffres et non en faire une présentation partielle qui, de fait, dans la manière dont votre question est rédigée, aboutit finalement à tout de même stigmatiser une religion et une communauté. Vous insistez sur certains chiffres plutôt que sur d'autres qui montrent tout de même que la communauté musulmane - puisque c'est celle qui est évoquée dans votre question - est attachée pour sa grande majorité aux valeurs de la République et condamne ce qui se passe au nom de sa religion.

Je trouve qu'il convient vraiment, chaque fois que l'on parle de ces sujets, de nommer justement, au sens de juste, les choses, de bien choisir ses mots. Et lorsqu'on les écrit aussi, il est toujours très délicat de ne présenter que des éléments partiels parce que l'on risque vite d'alimenter nous-mêmes la confusion et les amalgames. Ici, en tout cas moi et l'équipe municipale, nous ne participerons jamais à la stigmatisation d'une communauté plutôt qu'une autre en fonction des événements, mais nous tirerons par le haut, tout le temps, les valeurs.

Oui, il faut protéger tous les enfants d'un engrenage fatal et prêter une attention particulière encore plus importante à ceux qui sont égarés et qui peuvent être attirés par certains discours ou endoctrinements. Toujours leur donner les clés de compréhension, du savoir, de l'esprit critique, les moyens sociaux et économiques de trouver leur chemin dans notre société, et qu'ils ne puissent pas tomber dans un système d'aliénation de la part d'une religion ou de certains qui portent cette radicalité ou également de la part de sectes pour lesquelles le combat perdure.

Je préfère terminer sur ces éléments et dire aussi que de nombreuses actions sont déjà mises en route. Sur ce point aussi, les attentats de 2015 ont permis d'augmenter ces interventions dans les collèges, périscolaires, écoles et associations. Tout le monde est mobilisé, cela va de nouveau nous redonner une obligation supplémentaire dans le résultat et dans le sens de ce qui est recherché.

Je termine par dire que oui, la République repose sur les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et elle est aussi, normalement, depuis son origine en tout cas, une promesse de contrat social qui doit être source pour chacun-e-s d'entre nous de progrès, d'accès aux droits de l'Homme, d'émancipation. La fraternité sans l'égalité ne signifie pas grand-chose, sans la solidarité non plus. Il nous faut retrouver les chemins de cette promesse de contrat social parce que l'on voit que les inégalités explosent, les fossés se creusent et c'est bien toujours - l'Histoire nous l'a déjà enseigné - quand ces brèches deviennent trop importantes que se glissent tous les extrémistes, quels qu'ils soient, qui peuvent se retourner contre les valeurs de la République.

L'une des deux associations que vous avez citées, ARTEMIS, doit arriver à la maison des associations. Elle réalise des interventions de bonne qualité, et nous verrons ainsi avec elle comment entreprendre des projets, comme avec d'autres.

M. VILLANI

Madame la Maire, avec votre permission, je me permets une brève réponse à votre réponse. Je comprends que vous avez du mal avec la deuxième partie de la question, il n'empêche que c'est moi qui ai un peu de mal avec votre réponse. Ce n'est pas moi qui stigmatise. Au contraire, si vous avez bien entendu mon propos, ma conviction selon laquelle l'Islam est compatible avec la République est avérée. L'Islam est compatible avec la science, avec les valeurs de tolérance, les Lumières, tout ce que vous voulez, oui. Ce que le sondage montre, c'est qu'ils sont beaucoup, parmi nos concitoyens, soit à ne pas en avoir été convaincus, soit à l'oublier. Et c'est notre devoir aussi de le rappeler, que toutes les religions sont compatibles avec la République française.

Même si vous n'aimez pas la façon dont le sondage a été rédigé, même si vous oubliez la question de ceux qui se déclarent d'une confession, on passe de 1 % à 21 % parmi les 15-24 ans, toutes confessions confondues en trois ans par rapport à la condamnation de l'attentat. Et cela, pour moi, c'est un chiffre extrêmement inquiétant pour le républicain que je suis, qui devrait l'être pour tout républicain, et que l'on ne peut mettre juste de côté en disant que c'est un sondage partial.

Je suis heureux que les travaux avec « CAPRI » et « ARTEMIS » se mettent en place, nous en avons extraordinairement besoin. Mon intention, en citant le sondage est vraiment celle-là : montrer à quel point notre République et le sentiment par rapport à la laïcité parmi nos concitoyens, et en particulier nos jeunes, est aujourd'hui en danger et a besoin d'être soutenu.

– Q14 2020 12 Question de M. VILLANI relative à l'état des dispositifs sanitaires face au Covid

M. VILLANI

Cette question a été rédigée alors que nous n'étions seulement qu'en couvre-feu et maintenant nous sommes en confinement.

On le sait, nous sommes dans une situation sanitaire extrêmement préoccupante avec une accélération de la contamination, un temps de doublement qui se restreint de plus en plus et c'est très préoccupant à l'heure où nos personnels de santé sont encore épuisés par les efforts fournis contre la vague du printemps. Ils ont fait preuve d'un professionnalisme admirable, ils ont poussé les murs pour augmenter les réanimations. Aujourd'hui, ils sont face à une vague qui s'annonce plus importante qu'au printemps et une fatigue considérable.

Nous avons la chance d'être dans un arrondissement riche en hôpitaux. Pouvez-vous nous informer sur l'état du moral, des moyens dans les hôpitaux dans notre arrondissement, en termes de capacité d'accueil et de ressources mobilisables, relativement au mental qui est l'une des ressources les plus précieuses en la matière ?

Pour la logistique, pouvez-vous nous rappeler comment les lieux de test seront organisés ? Quelles seront les mesures prises en direction des personnes à risques et des personnes âgées ? Que dire de l'impact de la pandémie sur les EHPAD ?

Ma question comportait aussi la rentrée des vacances de la Toussaint, vous l'avez abordée au début de ce conseil. De façon générale, comment doit-on, pour vous, dans notre arrondissement, aborder la vague jusqu'aux prochaines vacances de Noël ?

M^{me} PETIT

Nous sommes sur le point d'obtenir des données très territorialisées en termes de santé. C'est une demande que la Maire de Paris fait depuis de nombreux mois, et nous avons du mal à en obtenir de

l'Agence régionale de santé. Nous aurons bientôt, par arrondissement et par quartier, le taux d'incidence et la situation de la pandémie de manière un peu plus précise que les grandes données régionales communiquées régulièrement.

Le couvre-feu annonçait un deuxième confinement. Nous avons remis en place des actions très précises de suivi des personnes les plus isolées, pas forcément les plus âgées, les plus vulnérables avec les rappels du fichier REFLEX. Nous communiquerons de nouveau pour que chaque voisin ou voisine dans un immeuble puisse prendre régulièrement des nouvelles et faire des signalements, pour que plus d'entre elles soient suivies par les services sociaux. Je rappelle que les bailleurs avaient également mis en place ces systèmes de signalement et de rappel téléphonique pendant le premier confinement, ils ont relancé ces dispositifs. Ainsi pour la RIVP pour le 14^e, ce sont plus de 800 personnes qui sont rappelées - c'est important -, des personnes âgées, seules, et certaines personnes fragiles.

Nous avons mis en place avec Julie CABOT et Hélène MERMBERG un point fixe régulier avec les services sociaux du 14^e et la Direction sociale de territoire pour qu'ils nous fassent part de leurs alertes. Nous allons travailler sur l'aide alimentaire et sur d'autres dispositifs. Nous avons constaté que les demandes d'aides sociales explosaient dans notre arrondissement qui n'est pas l'un des plus précaires de Paris. À la différence du premier confinement, des services publics restent ouverts et proposent des rendez-vous physiques, et le suivi à distance sera développé.

Nous suivons également la médecine de ville. Le COVISAN est le produit de ce travail de territoire pour la santé. Cela a été monté par la CPTS (Communautés professionnelles de santé de territoire). Nous leur avons dit de songer à ouvrir un deuxième lieu ailleurs. Nous verrons s'ils sont prêts à le faire. Ce dispositif est extrêmement précieux. Il a été mis en place à l'issue du confinement et il nous a permis d'accueillir de façon qualitative les personnes, et qu'elles obtiennent un résultat dans un délai très court.

Nous avons tous été renvoyés à nous-mêmes avec le développement des tests antigéniques. L'État demande aux pharmacies de les pratiquer, mais l'ARS tarde à leur fournir le protocole. Le préfet de police m'a confirmé l'accord pour donner les autorisations d'espace public. Nous nous sommes ainsi adressés à tous les pharmaciens hier par courrier leur mentionnant que nous étions là s'ils avaient besoin de nous pour une autorisation d'espace public, un barnum, une lisibilité, et faire en sorte que le développement de ces opérations de tests puisse se pratiquer dans de bonnes conditions dans l'espace public ou dans la perspective d'une mutualisation des locaux proches des pharmacies quand cela est possible. Nous avons eu quelques retours de certains pharmaciens de l'arrondissement. Nous nous en occuperons demain.

Je ne reviens pas sur le protocole pour la rentrée scolaire, cela a été abordé avec Amine Bouabbas, notamment pour son renforcement, le dédoublement si besoin.

Pour les seniors, les clubs d'activité qui les accueillait sont fermés. Toutefois, les services ont développé des plateformes en ligne et un accompagnement des personnes pour garder le lien social et culturel de partage. Les EHPAD ont remis en place leur protocole très strict, même s'ils ne l'avaient jamais vraiment abandonné. Nous avons maintenu l'ouverture des restaurants solidaires contrairement au premier confinement. C'est plutôt une bonne chose.

Nous suivons également l'action de signalement propreté, l'aspect de la tranquillité et de la sécurité publique, dont un point est prévu demain.

Nous essayons d'accompagner au mieux, dans la mesure de nos moyens. Nous nous adaptons. Nous essaierons d'accompagner les commerçants, les associations pour poursuivre les actions en ligne ou d'une autre manière et de suivre les indicateurs de grande fragilité des associations et les partenaires sociaux et économiques. C'est vrai que cela demande agilité et disponibilité, pouvoir dire non quand il ne s'agit pas de notre compétence, mais au moins de relayer, trouver les pistes et ne pas laisser les personnes sans réponse.

J'espère que nous pourrons partager rapidement des données plus précises pour mesurer la pandémie à l'échelle de notre arrondissement.

– V14 2020 14 Vœu de M. G. DURAND, M^{me} C. PETIT et les élu·e·s de la majorité relatif à la protection des arbres

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Merci. Avant de commencer, nous avons un petit souci technique, la version du vœu déposée n'est pas la bonne, il y a un considérant de trop. Il nous faut passer par un amendement. Je présente le vœu et l'amendement à la fin. Ce vœu est relatif à la protection des arbres pour intégrer les arbres au patrimoine parisien.

Vous le savez, le dérèglement climatique nous impose d'avoir une ville plus résiliente face à ces effets, et la présence d'arbre, notamment de grands arbres plus âgés, nous permet de créer de façon efficace des îlots de fraîcheur afin de réduire sensiblement la température dans la ville.

Par ailleurs, le dérèglement climatique provoque aussi la disparition progressive d'essences végétales adaptées à la survie. Quand des arbres se portent bien et arrivent à se développer, il est très important de pouvoir les sauvegarder.

Aussi, malheureusement, trop souvent, les projets d'aménagements urbains, qu'ils soient publics réalisés par la Ville de Paris ou des concessionnaires, ou qu'ils soient privés et réalisés notamment par les promoteurs, ne respectent-ils pas assez le patrimoine des arbres, et de nombreuses demandes d'abattage nous parviennent trop souvent. Pour les projets privés, c'est parfois bien longtemps après l'obtention du permis de construire que l'on s'aperçoit qu'un ou quelques arbres sont trop proches des façades ou doivent être abattus pour réaliser des empreintes de chantier, et c'est toujours un déchirement, et plus raisonnablement, une atteinte à la construction d'une résiliente que de laisser faire ces pratiques.

Aussi, en nous basant sur les actions de certaines métropoles et villes comme le Grand Lyon, Bordeaux, Montpellier, Nancy ou encore Bondy, pourrions-nous mettre en place une charte de l'arbre, et l'objet de ce vœu est d'engager le débat et commencer à cranter quelques éléments de ladite charte.

Aussi souhaitons-nous demander qu'en cas d'aménagement ou de projet urbain public ou privé qui nécessite l'abattage d'arbre, le porteur de projet apporte la preuve de l'absence d'alternative à l'abattage et que l'information soit transparente auprès des élus et des habitants.

Nous faisons un focus particulier sur les bailleurs sociaux qui sont des partenaires privilégiés de l'aménagement de l'espace public et qui ont des arbres sur leurs parcelles pour qu'ils puissent réaliser un bilan des arbres qui nous soit communiqué.

La Maire de Paris ayant annoncé sa volonté de planter 170 000 arbres sous la mandature, nous proposons une première réalisation de feuille de route par arrondissement avec un calendrier. Nous ne serons évidemment pas à l'arbre près, mais l'enjeu est quelque peu de connaître ce nombre, par arrondissement, et d'examiner les lieux, de rendre cela public sur le site des mairies afin que chacun·e s'en saisisse.

Nous proposons enfin que la Ville de Paris élabore une charte parisienne de l'arbre en concertation avec les associations de protection environnementales.

Voilà pour le vœu. L'amendement porte sur la suppression de « *Considérant l'indignation suscitée par l'abattage des arbres qui d'Ivry les 4 et 11 octobre 2020* ». Le but n'est pas de polémiquer sur le passé, mais de se concentrer sur l'avenir.

M. AZIÈRE

Merci Monsieur DURAND, merci Madame la Maire pour ce vœu. Je salue ce vœu qui donne toute sa place à l'arbre dans Paris - « *comme un arbre dans la ville* », aurait dit Maxime LEFORESTIER le bien nommé - et surtout qui encourage la culture de l'arbre vivant et non le culte de l'arbre mort. Je salue cette exigence de vérité qui est l'une de vos marques de fabrique.

Je le voterai parce que j'aime cette exigence de végétalisation à Paris et, en fait, je n'ai pas vu encore de forêt urbaine, et je voudrais en voir une avant de mourir, et mourir moins ignorant quand elle sera plantée. Je pense que cela prendra néanmoins un peu de temps.

Toutefois, après ce que vous venez tous de voter pour Saint-Vincent-de-Paul, à part le sauvetage du cèdre, après ce que vous avez refusé aux riverains de l'îlot Dumoncel-Hallé sur la préservation de

quelques arbres, et même si dans ce vœu, vous semblez mépriser les petits arbres qui méritent pourtant notre respect, les arbustes qui méritent tout notre amour et toute notre attention, mais dont vous avez détruit une bonne partie avenue René Coty dans les deux premières tranches des travaux, permettez-moi de vous dire que je vous trouve gonflés, quand même, de faire un vœu qui dément à ce point la réalité de votre gestion dans le 14^e. À l'avenir, pour être crédibles et sincères, vous allez demander un calendrier à la Ville de Paris, je suis d'accord, vous devriez demander un site dédié à la Ville de Paris sur lequel on vérifierait, par arbre, la plantation des 170 000 arbres promis dans la mandature.

Je vais voter votre vœu. J'ouvrirai un fichier Excel pour ma propre comptabilité des 170 000 arbres. J'espère qu'à la fin de la mandature, je ne tomberai pas de la branche en constatant la réalité de votre bilan. J'espère que vous réussirez, et je soutiendrai cette mesure, mais je ne voudrais pas que l'on entende ce groupe de reggae, Kana, qui disait : « *J'ai un petit problème dans ma plantation, les arbres ça pousse pas* ». Je vous remercie.

M. VILLANI

Moi aussi, je voterai ce vœu qui repose sur d'excellents principes. Je rappelle, comme vous le savez à coup sûr, que l'association « A.R.B.R.E.S » a fait un travail de longue date sur l'identification d'arbres remarquables à Paris et ailleurs, et des colloques de sensibilisation. L'un se tenait à l'Assemblée nationale il y a quelque temps au cours duquel l'association a présenté une charte de l'arbre. J'en profite pour saluer la mémoire de l'arbre emblématique de la fondation Cartier, le cèdre du Liban presque deux fois centenaire qui remonterait à Chateaubriand, qui a justement été distingué par cette association et qui vient de disparaître, apparemment malade depuis les années 1960 et qui démontrait bien à quel point un arbre peut être un être inspirant et emblématique.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je n'allongerai pas les débats, nous ferons exactement comme M. AZIÈRE, avec les mêmes arguments. Effectivement, si la charte s'était appelée « charte des arbres et des arbustes », nous aurions été ravis. Nous ne voulons pas croire que vous ayez annoncé 170 000 arbres sans avoir en tête la répartition par arrondissement et l'échéancier. C'est toujours un peu étrange, vous êtes la majorité municipale, de vous voter des vœux à vous-mêmes. Dans l'opposition, nous pensons que c'est une drôle de façon de procéder quand on est l'exécutif et qu'il reste juste à agir. C'est vrai que pour l'action, que ce soit René Coty ou Saint-Vincent-de-Paul, malheureusement, il y a eu un petit décalage entre les vœux que vous vous faites et votre action. Mais nous le voterons, évidemment. Merci.

M. GUENANEN

Guillaume a déjà tout dit. Le groupe Paris en commun soutient pleinement ce vœu qui est un vœu d'exigence, un vœu ambitieux. Je tiens à dire que c'est très agréable dans cette majorité municipale de pouvoir discuter entre différents groupes politiques et d'aboutir à des vœux qui engagent tout l'exécutif et qui tirent dans le même sens. Nous pouvons être fiers de cela ce soir, d'avoir un vœu ambitieux pour faire grandir le 14^e arrondissement.

M. DURAND

Quelques petites réponses. Moi aussi, je suis très impatient de voir surgir les forêts urbaines, mais la question de la végétalisation dans l'espace public n'est pas uniquement des îlots très concentrés avec de nombreux arbres. Sur 170 000 arbres, nous savons que nous en aurons de-ci de-là, partout, et c'est un peu le sujet de ce vœu, c'est de bien étudier où en planter et non de faire seulement des amas très concentrés, même si ce sera aussi très utile d'avoir quelques endroits où nous pourrions clairement respirer.

Sur Saint-Vincent-de-Paul, je me permets de ne pas vous rejoindre. Nous avons une réunion ce matin pour ce projet et nous avons vu que, par arbre, projets et études avaient été menés pour voir ce qu'il était possible de maintenir ou non. Justement, le premier attendu de ce vœu était déjà appliqué pour Saint-Vincent-de-Paul, car les porteurs de projet nous ont expliqué très clairement là où c'était purement impossible pour des raisons aussi simples que la circulation de pompiers qui nécessitaient d'élargir une voie et ne pas pouvoir conserver les racines d'un arbre. Oui, à Saint-Vincent-de-Paul, des arbres seront abattus, mais nous nous battons, par arbre, pour en maintenir le plus possible et le projet global fournira un bilan carbone sur les arbres qui sera positif.

Je ne reviendrai pas sur René Coty. En conclusion, vous reprochiez à mon camarade Florentin Letissier que son apport à la campagne électorale avait été très minime. Vous voyez que là, notre apport à la campagne électorale fait que, globalement, nos amis de la majorité nous rejoignent sur la nécessité de sauvegarder un peu plus les arbres. Nous pouvons tous nous en féliciter et je rejoins mon camarade Valentin sur cette question. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Pour Saint-Vincent-de-Paul, l'état des lieux des arbres et arbustes existants sera présenté publiquement, nous essayons de trouver une formule compte tenu du contexte. Ceux qui sont en bonne santé, ceux qui le sont moins, et le total à la livraison du quartier avec pour objectif le doublement du nombre par rapport à l'existant.

DÉLIBÉRATION N°168

– **V14 2020 14 Vœu de M. G. DURAND, M^{me} C. PETIT et les élu·e·s de la majorité relatif à la protection des arbres**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2020 15 Vœu des élu·e·s PCF relatif aux besoins de moyens supplémentaires à l'AP-HP pour faire face à la Covid-19**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire.

Nous vous présentons un vœu qui colle à l'actualité puisque nous demandons des moyens supplémentaires pour l'AP-HP pour faire face à cette crise de la COVID-19 qui nous touche de plein fouet une seconde fois.

On nous avait bien parlé de l'ouverture de 17 000 lits, on nous avait promis des formations d'infirmière en réanimation. Pour l'instant, nous ne voyons rien venir. Tout ce que nous voyons venir, c'est que ce second confinement nous est imposé parce que, encore une fois, l'hôpital public est laissé à l'abandon. Non pas depuis peu, mais cela fait une quinzaine d'années qu'il est abandonné et qu'il n'y a pas assez de subventions, pas assez d'infirmiers, d'aides-soignants, et que les salaires sont toujours très bas.

On n'a pas écouté les manifestations qui ont eu lieu avant la crise de la COVID au cours desquelles les soignants sont descendus dans la rue. On les a bien applaudis, c'était parfait, mais on en est toujours un petit peu au même point.

Depuis le déconfinement du 11 mai, aucune embauche sérieuse n'a été effectuée dans l'hôpital public, et l'AP-HP a vu depuis 2016 plus de 3 000 postes supprimés, particulièrement des postes de soignants.

Par ailleurs, demain, le 4 novembre, l'Hôtel Dieu n'ouvrira plus ses urgences, ce qui est fort dommage en cette période.

Nous considérons également que la mobilisation des soignants de ces dernières années pour demander une revalorisation de leurs métiers et des moyens supplémentaires n'a pas été entendue.

C'est pour cela que nous demandons à la Maire de Paris, en sa qualité de présidente du Comité de surveillance de l'AP-HP, d'interpeller l'État pour demander des embauches massives au sein de l'AP-

HP, et une revalorisation des moyens des soignants qui demandaient 300 € immédiatement. En effet, bien souvent les soignants sont passés à travers les primes.

Je vous remercie, mes chers confrères, d'en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup. Nous nous abstenons sur ce vœu, dont nous partageons l'essentiel des constats. Néanmoins, je ne pense pas que le sujet se traite comme cela de façon aussi simple. Les 10 000 embauches immédiates, je ne me vois pas m'associer à ce type de revendication exprimée de cette façon.

Nous partageons votre constat de la déshérence de l'hôpital public. J'étais à plusieurs reprises aux côtés des collectifs qui ont été en grève bien avant la crise sanitaire. J'étais, je crois d'ailleurs, la seule élue présidente de groupe à être allée les rencontrer et les soutenir au moment où ils n'arrivaient pas à obtenir le moindre rendez-vous de Mme Hidalgo ni même de quelqu'un de son cabinet.

Nous nous abstenons parce que nous pensons que certaines choses exprimées sont - il n'y a rien de désobligeant dans ce que je vais dire - un peu simplistes dans votre vœu. Je ne suis pas persuadée non plus que l'AP-HP restructure à tour de bras, à part certaines faites en urgence pour transformer des USC en lits de réanimation. Je ne suis pas persuadée qu'ils suppriment massivement des lits comme le laisse entendre le vœu. Nous nous associons évidemment sur l'intention.

M. VILLANI

Sur l'esprit, le cœur de ce vœu, je comprends et partage l'essentiel du constat et suis d'accord sur le besoin de soutien considérable aujourd'hui à l'hôpital public. Il me semble que certains des points évoqués pourraient être nuancés. Je le dis par rapport à l'action du gouvernement.

Personnellement, je n'ai pas voté le PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale) et donc ne me sens pas lié par ce qui a été voté à ce sujet à l'Assemblée, mais il faut reconnaître qu'il y a eu un effort exprimé à l'occasion du Ségur pour des revalorisations. Certaines auraient pu être plus importantes, certes, cela arrivait dans un contexte de tensions pendant plusieurs années et de la perte de moyens, mais il y a tout de même eu des efforts dans le cadre du Ségur. Il est vrai aussi qu'il y a eu des problèmes d'injustice ressentie très importante, certains ont reçu une prime, d'autres non. Il y a, en ce moment, une très forte tension dans les services hospitaliers entre le personnel titulaire et intérimaire par rapport au différentiel de rémunération et de qualification qui ne vont pas dans le même sens entre tous. Je suis, à titre personnel, fort inquiet de ce que cela donnera.

Maintenant, je suis quelque peu perplexe devant le vœu qui me semble un vœu qui concerne bien plus l'échelon national, l'AP-HP. Si je comprends bien, il s'agit d'interpeller la Maire de Paris pour qu'elle interpelle l'État, mais il me semble que c'est un tout petit peu alambiqué, je le dis avec autant de douceur que je peux.

M. GUENANEN

Merci Madame la Maire. C'est un vœu franc, qui pointe une situation réelle, celle de l'hôpital en France. Le groupe Paris en commun s'y associe pleinement et le votera.

M. VILLANI

Je vote pour, tout en exprimant les réserves que j'ai évoquées.

DÉLIBÉRATION N° 169

– V14 2020 15 Vœu des élu·e·s PCF relatif aux besoins de moyens supplémentaires à l'AP-HP pour faire face à la Covid-19

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 3 pouvoirs
- Pour : 24 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 5 dont 1 pouvoir
(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)
Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2020 16 Vœu de M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et les élus du groupe de la Droite et du Centre - 100 % 14^e relatif aux mesures à prendre pour une meilleure sécurité de la rue du Commandant René Mouchotte

Rapporteuse : M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vous remercie Madame la Maire.

Les habitants des immeubles de la rue du Commandant Mouchotte proches de la place de Catalogne connaissent depuis plusieurs mois une recrudescence des incivilités, notamment les habitants des Balcons de Montparnasse situés au n°33 de la rue, et cela aussi bien aux abords immédiats des immeubles qu'à l'intérieur de ceux-ci. Des dégradations de biens privés ont été commises à de nombreuses reprises et donné lieu à des plaintes, de même que des vols et tentatives de vol avec violence.

Le syndic de la copropriété du 33 Mouchotte vous a écrit sur ces sujets au mois de septembre 2020. Il semble qu'il n'ait pas reçu de réponse, et cela fait suite à diverses demandes écrites d'habitants restées également sans réponse.

Dans le courrier qui a été porté à notre connaissance, il est rappelé qu'il y a eu, uniquement cet été, 13 agressions contre des personnes sur la dalle, un retour des trafiquants de drogue, le regroupement d'une bande stationnée rue Perceval, provoquant tapages nocturnes et créant un tel sentiment d'insécurité que de nombreuses personnes ont peur de sortir ou de rentrer chez elles.

Le principal lieu d'insécurité réside dans la dalle de l'école qui reste accessible malgré une fermeture qui s'avère inadaptée. C'est le lieu dont les trafiquants ont repris possession, d'où partent les violences, et qui donne directement accès aux portes des immeubles.

Afin de protéger les habitants en danger, nous formons le vœu que :

- Vous assuriez une présence permanente des personnels de sécurité de la Ville de Paris ;
- Vous renforciez sans délai la fermeture de la porte de la dalle-école, de la même façon que l'a été le terrain de sport avec un grillage périphérique ;
- Vous implantiez des caméras de vidéoprotection ;

Enfin, nous demandons également la mise en place de grilles au niveau de l'accès depuis la rue Perceval, pour empêcher les rassemblements de nuit et le passage vers la dalle de l'école. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Des éléments de réponse pour expliquer pourquoi nous ne voterons pas votre vœu, Madame CARRÈRE-GÉE.

La dalle Mouchotte est effectivement très complexe à sécuriser, et les différents flux sont difficiles à gérer du fait de cet urbanisme de dalle qui rend complexe les différentes interventions possibles. En revanche, il s'agit d'un site et d'un quartier qui est suivi par le commissariat, les équipes de la DPSP et aussi la Mairie du 14^e. À cet égard, nous avons redemandé au commissaire de nous apporter des éléments suite à votre question, mais aussi par rapport à des courriers d'habitants pour lui demander son rapport sur la situation de la rue du Commandant Mouchotte.

Les effectifs de la police interviennent très régulièrement sur appel du 17 qui reste, je le rappelle aussi pour tous les autres quartiers du 14^e arrondissement et tous les habitants, la première porte d'entrée à recommander pour solliciter les interventions de la police nationale.

Après recherche, et depuis le début de l'année 2020, le commissaire a reçu un appel du 17 le 13 septembre dernier pour une personne en crise et, sur place, les effectifs n'avaient malheureusement pas pu constater les choses. En dehors, des appels, il y a eu 15 opérations de sécurisation menées par la police nationale qui ont eu lieu depuis le début de l'année, au cours desquelles neuf personnes ont été contrôlées et qui ont abouti à leur éviction. Deux personnes ont été aussi verbalisées pour détention de stupéfiants avec une amende forfaitaire.

Quatre procédures judiciaires sont en cours suite à des plaintes déposées pour vols commis dans un lieu destiné à l'accès à un moyen de transport collectif de voyageurs pour des faits survenus le 7 septembre. Deux plaintes ont été déposées pour dégradation, pour des faits ayant eu lieu au 33 rue du Commandant Mouchotte, et une plainte pour vol à l'arrachée pour des faits ayant eu lieu au même endroit.

Un diagnostic de sécurité a été effectué par la mission prévention du commissariat du 14^e arrondissement le 5 octobre 2020 afin d'identifier les points de vulnérabilité de la copropriété dus aux différents faits, et à ces caractéristiques particulières d'urbanisme de dalle (problèmes d'étanchéité, au sens figuré, entre les différentes copropriétés, différents points d'enclavement), et de permettre aux syndicats d'apporter des solutions techniques. Très souvent, il s'agit de l'espace privé, je le rappelle, les subtilités sont importantes.

Tous ces éléments ont été communiqués aux représentants du syndic le 23 septembre dernier qui a été à nouveau reçu au commissariat. Ce syndic souhaite que le site de la dalle Mouchotte soit équipé de caméras de protection. Le commissariat a vivement conseillé au syndic de nous écrire afin de relayer et appuyer cette demande auprès de la préfecture de police. Je rappelle que le plan d'installation de la préfecture de police est très en retard du fait de moyens insuffisants. Tout ce qu'il était possible de faire par la Ville de Paris a été fait, mais nous sommes très en retard. Nous avons répondu au syndic que nous soutenions la démarche, à partir du moment où la faisabilité était avérée, que cela relevait du domaine privé, et que c'était à la charge des propriétaires. Tous les courriers ont été envoyés au syndic et aux habitants qui nous ont sollicités.

Pour la rue Perceval, la difficulté de l'accès, certains usages, la complexité des servitudes de passage avec une copropriété, nous avons prévu un travail de requalification de la place Brancusi et nous avons confié à la voirie une mission pour traiter ce sujet d'accès de l'escalier et de la rampe pour apporter une réponse globale.

Nous ne pourrions pas assurer une présence permanente des personnels de sécurité de la Ville de Paris avec un arrondissement de 138 000 habitants. Le travail a été fait pour l'implantation des caméras de vidéoprotection. Pour les grilles, nous avons également entamé le travail d'études d'amélioration de la sécurité, afin d'apporter plus de tranquillité aux différents accès.

Nous ne voterons pas votre vœu, mais nous faisons le travail.

DÉLIBÉRATION N° 170

– **V14 2020 16 Vœu de M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et les élus du groupe de la Droite et du Centre - 100 % 14^e relatif aux mesures à prendre pour une meilleure sécurité de la rue du Commandant René Mouchotte**

Rapporteuse : M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Article unique : après discussion le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 5 dont 1 pouvoir

- Contre : 24 dont 3 pouvoirs

(D. ANTONELLI, A. BERTRAND, C. BLAUDEL, A. BOUABBAS, J. CABOT, C. CHEVALIER, M. COCHARD, E. de FARAMOND, G. DURAND, A. GHAI, Z. GHANEM, V. GUENANEN, G. LARDY-WORINGER, F. LETISSIER, J. MARCHAND, S. MATMATI, H. MERMBERG, S. PARISOT, C. PETIT, O. POLSKI, P. RABADAN, H. SANCHES-RUIVO, M. TONOLLI, C. VILLANI)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2020 17 Vœu de M. VILLANI relatif à l'adoption de la « Charte de la participation citoyenne inclusive » et annexe

Rapporteur : M. Cédric VILLANI

M. VILLANI

Merci Madame la Maire. Chers collègues, face à la perte de confiance de la population envers ses représentants, dont nous souffrons toutes et tous, et à la montée de l'abstention dans le pays, face au sentiment de ne pas être écoutés, c'est notre devoir, nous le savons, que de proposer des solutions pour redonner aux citoyens le goût de l'investissement dans les décisions qui concernent leur environnement.

Le budget participatif est un moyen d'améliorer la participation citoyenne, les Conseils de quartier aussi. Vous nous avez rappelé, Madame la Maire, à plusieurs reprises, que vous travaillez à améliorer constamment ces deux outils.

Il est naturel de se poser les mêmes questions pour le fonctionnement du Conseil d'Arrondissement. Lors des dernières élections municipales, dans le 18^e arrondissement, le collectif citoyen « 18 en commun » a élaboré une « Charte de la participation citoyenne inclusive », signée par tous les candidats du 18^e, certains du 20^e et du 10^e arrondissement, qui propose plusieurs pistes de réflexion assez séduisantes, comme la co-construction avec une assemblée citoyenne, la prise en compte, selon des modalités renouvelées, de pétitions ou la tenue régulière de conseils municipaux conjoints avec des communes limitrophes. Quelque chose qui, bien sûr, peut nous parler aussi au 14^e arrondissement.

J'émets ici le vœu que nous puissions adapter cette charte au contexte du 14^e arrondissement, en faire un document qui pourrait être signé par les élus tant de la majorité que de l'opposition, comme un signal fort de notre volonté transpartisane de mettre autant que possible le citoyen au cœur du processus décisionnaire.

M. de FARAMOND

Merci Madame la Maire. Monsieur VILLANI, chers collègues, nous partageons le même constat d'une perte de confiance de la population envers ses représentants qui se traduit par une montée de l'abstention. La Maire du 14^e et toute l'équipe municipale partagent également le besoin de renforcer la participation citoyenne et l'investissement des habitants dans les décisions qui les concernent. Cependant, au sein du Conseil municipal de notre arrondissement, nous avons voulu laisser un espace d'expression au public, aux citoyen·ne·s quand ils·elles peuvent venir, pour prendre la parole, poser leurs questions sur les sujets touchant la vie de l'arrondissement, interpellier les élus et la plupart du temps, ces questions recevaient chaque fois une réponse écrite du cabinet.

De plus, même si la jauge de public est inexistante aujourd'hui, la réunion du Conseil est retransmise numériquement et mise à disposition des habitants sur le site Internet de la Mairie afin que chacun·e puisse s'en saisir. C'est également dans le même esprit que l'équipe municipale présente a porté la volonté que les conseillers de quartier aient la possibilité de déposer les vœux votés lors des plénières des Conseils de quartier. Et s'ils sont votés en Conseil d'Arrondissement, ils deviennent des vœux d'arrondissement, leur conférant ainsi une reconnaissance et institutionnalisant la participation des citoyen·ne·s aux décisions publiques.

Vous citez également le budget participatif qui est effectivement l'un des outils de participation citoyenne extrêmement importants. C'est la raison pour laquelle la Mairie de Paris porte, sous sa nouvelle mandature, son montant de 5 % à 25 % du budget d'investissement de la Ville. L'année dernière, pour le 14^e arrondissement, ce sont plus de 10 000 personnes qui se sont prononcées sur les différents projets déposés par les collectifs citoyens, Conseils de quartier et riverains qui se sont saisis de cet outil pour faire évoluer leur environnement dans l'arrondissement. Pour les enjeux de concertation sur les grands projets d'aménagements, nous associons à chaque fois les habitants (Saint-Vincent-de-Paul, Montparnasse, place Denfert Rochereau).

Nous sommes d'accord qu'il est toujours possible d'améliorer ces outils, les développer plus avant et c'est effectivement ce qui est prévu. C'était dans notre programme municipal et ce sera mis en place au premier semestre 2021 avec la rédaction d'une charte de la démocratie locale du 14^e qui intégrera celle des conseils de quartier déjà en vigueur et l'élargira en regroupant toutes les instances (Conseils citoyens, Conseil local du handicap), mais également tous les riverain·e·s afin qu'ils

puissent donner un cadre à la participation de toutes et tous, ce qui est un véritable moteur d'inclusion et évidemment, nous associerons tous les habitants à sa rédaction.

C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu, car nous faisons déjà ce travail, et vous en verrez bientôt les résultats.

M^{me} PETIT

C'est compliqué d'adopter une charte alors que nous avons avancé sur certaines choses. Le travail de refonte sur des bases encore plus perfectibles et fortes pour l'implication des habitants sera fait en 2021 avec tous ceux qui voudront y participer, et les élus de ce conseil, bien évidemment.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire, et cher collègue. En somme, vous me dites que vous partagez les constats et les moyens et que vous travaillez déjà sur le sujet, je m'en réjouis. Même si le vœu n'est pas voté, vous travaillez à quelque chose qui atteindra les mêmes objectifs, c'est ce que j'ai compris.

M^{me} PETIT

Nous ne partageons pas complètement tous les points de la charte, il est difficile de voter pour ce vœu.

M. VILLANI

J'en ai bien pris conscience, vous noterez que j'avais employé le mot « adapter » dans le vœu. Pour rappel, la question de l'association avec les communes limitrophes me semble particulièrement intéressante. Nous sommes ici dans l'ancien Montrouge et la qualité limitrophe du 14^e arrondissement est constitutive de son identité.

M^{me} PETIT

Des travaux ont parfois été menés avec les conseils de quartier de Malakoff, Vanves, Paris 14^e, voire même 15^e. Il faut maintenant passer à une nouvelle étape, j'en suis d'accord, mais il nous en faudra trouver la forme.

La charte prévoit des conseils d'arrondissement ailleurs qu'à la mairie. Nous l'avions mis dans le règlement intérieur et nous nous étions fait retoquer par le contrôle de l'égalité. Il nous avait demandé de repasser une délibération pour le contrôle de l'égalité en 2014.

DÉLIBÉRATION N° 171

– **V14 2020 17 Vœu de M. VILLANI relatif à l'adoption de la « Charte de la participation citoyenne inclusive » et annexe**

Rapporteur : M. Cédric VILLANI

Article unique : Après discussion le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 24 dont 3 pouvoirs

- Pour : 1 dont 0 pouvoirs

- Contre : 23 dont 3 pouvoirs

(D. ANTONELLI, A. BERTRAND, C. BLAUDEL, A. BOUABBAS, J. CABOT, C. CHEVALIER, M. COCHARD, E. de FARAMOND, G. DURAND, A. GHAI, Z. GHANEM, V. GUENANEN, G. LARDY-WORINGER, F. LETISSIER, J. MARCHAND, S. MATMATI, H. MERMBERG, S. PARISOT, C. PETIT, O. POLSKI, P. RABADAN, H. SANCHES-RUIVO, M. TONOLLI)

Abstentions : 5 dont 1 pouvoir

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2020 18 Vœu de M. VILLANI relatif à la sensibilisation à l'agriculture durable et à l'écologie vertueuse dans nos établissements scolaires

Rapporteur : M. Cédric VILLANI

M. VILLANI

Merci Madame la Maire. Nous finissons par un sujet tourné vers l'avenir et là encore sur l'éducation. Nous savons bien qu'à travers l'éducation et l'école il s'agit non seulement d'apporter l'instruction, mais aussi toutes sortes d'éducation, de valeurs et d'ouverture d'esprit. Pour prendre un exemple, Mme TONOLLI nous a rappelé la méthode Suzuki utilisée par l'une des associations présentées. Nous savons qu'elle est née d'une volonté de partage internationale et que ce genre d'initiatives musicales fait partie des expériences pour ouvrir l'esprit des jeunes à l'international. Il s'agit ici d'ouvrir l'esprit des jeunes aux objectifs de développement durable et d'écologie.

L'actualité politique nationale et internationale en octobre a été particulièrement riche s'agissant du sujet de l'agriculture durable. Ce fut d'abord le débat à haute tension sur l'autorisation des tristement célèbres pesticides néonicotinoïdes dans les cultures de betteraves. Puis ce fut le débat non moins houleux sur la Politique agricole commune, dans lequel divers groupes politiques, mais aussi la génération climat, menée par les jeunes et leur célèbre représentante, Greta Thunberg, s'impliquèrent pour exiger une ambition bien plus forte en matière de développement durable.

Dans les deux cas, les positions écologistes ont été battues en brèche par les principes de concurrence internationale ou par la volonté de préserver certains pans de l'agriculture intensive.

Ce sont de grands débats à l'échelle du pays, du continent, ou même de la planète entière, puisque les accords du Mercosur se sont aussi invités dans les discussions, mais il est de notre devoir d'amener ce débat de la façon la plus ouverte possible dans notre arrondissement avec un parti pris écologiste et durable en matière d'alimentation, en particulier pour la restauration collective ; nos jeunes le méritent bien.

Tout à l'heure, M. BOUABBAS nous a rappelé certaines actions menées en la matière et comment le travail de sensibilisation aux questions d'agriculture au travers d'initiatives de jardins a pu être développé. La Caisse des écoles du 14^e fait également un beau travail dans cette direction, avec des cahiers des charges exigeants, cela a aussi été rappelé, où l'on retrouve des produits issus de l'agriculture biologique en large part ou de l'élevage Label Rouge.

Ce vœu propose d'aller plus loin dans cette direction. D'une part, en proposant à la Caisse des écoles de renforcer, dans le cahier des charges, le poids accordé aux critères de développement durable (aujourd'hui 10 à 12 % de la note), certes sur des exigences élevées, mais ne permettant pas de différencier de façon forte entre des producteurs ayant une politique fort différente sur la question du développement durable.

D'autre part, en travaillant avec les écoles pour que ces menus soient associés à des opérations de sensibilisation aux conditions dans lesquelles sont produits les aliments, à des visites de terrain, à des rencontres des métiers qui y sont associés. La sensibilisation aux méthodes durables de production agroalimentaire, aux bonnes pratiques en matière de couplage entre élevage et agriculture, sera d'autant plus efficace qu'elle interviendra auprès des plus jeunes, préparera l'avenir, en particulier sur le long terme pour réduire le fossé entre les consommateurs et les producteurs. Nous savons combien dans notre système agroalimentaire, les producteurs sont les laissés pour compte du système et nous savons combien nous avons besoin de développer la sensibilisation pour les vocations dans ces secteurs.

Mes chers collègues, voici le sens de ce vœu.

M. BOUABBAS

Merci. Vous l'avez cité, la Caisse des écoles est pionnière sur ces sujets depuis longtemps. Elle est membre fondatrice depuis 2015 de la Coopérative des producteurs bio d'Île-de-France. En janvier 2020, cette coopérative a ouvert une légumerie qui permet aux producteurs de transformer les aliments pour la restauration collective parisienne. C'est un outil qui rapproche encore plus nos petits et moyens grands consommateurs avec les producteurs en limitant très fortement les intermédiaires.

Vous l'avez dit aussi, la Caisse des écoles est déjà à plus de 50 % de repas bio et durables et l'objectif est d'augmenter ce pourcentage. Vous avez cité l'élevage et le 100 % Label Rouge pour la viande de porc et de volaille, les 100 % d'œufs de poules élevées en plein air.

Il était déjà prévu à la fin de l'ancienne mandature de faire des visites scolaires avec des personnels de la Caisse des écoles dans des fermes de la coopérative. Dès que le contexte sanitaire le permettra, nous les reprendrons.

J'ai également cité le vaisseau amiral que nous voulons installer à Maurice d'Ocagne pour l'agriculture urbaine et le développement durable avec le jardin pédagogique qui doit prendre de l'ampleur. Il faut vraiment que ce lieu devienne un lieu fort d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour tous nos élèves de l'arrondissement. Nous pourrions même accueillir les collègues de Malakoff. Je pourrai citer aussi les projets de la cité scolaire François Villon pour le développement durable avec des formations et des partenariats avec des BTS.

J'ajoute le projet avec Eaux de Paris qui s'est engagé en faveur du développement de l'agriculture biologique sur les bassins de captage - Célia Blauel n'est pas là ce soir, elle aurait pu nous en parler - qui approvisionne Paris en eau potable avec l'Agence de l'eau Seine Normandie. Ce sont aussi des partenariats de ce type qui permettent de sensibiliser les citoyens et les élèves demain aux liens entre les pratiques agricoles durables et la préservation de la qualité de l'eau.

J'appellerai à ne pas voter ce vœu pour une raison simple : ce sont des choses qui sont déjà faites ou prévues. En tant que membre de la Caisse des écoles, vous êtes pleinement associé à toutes ces réalisations. Nous poursuivrons nos actions avec vous et tous les membres de la Caisse des écoles, les élèves, les directeurs, et elles seront amplifiées dès que le contexte le permettra.

M. DURAND

Merci à Amine BOUABBAS d'avoir rappelé tout ce que faisait la majorité municipale sur ce sujet. Monsieur VILLANI, vous nous avez habitués à un peu plus de rigueur dans la forme notamment. En lisant votre vœu, nous y voyons surtout des déclarations de bonnes intentions, c'est louable, mais assez peu de critères très précis sur vos souhaits. Nous avons du mal à différencier les attendus des considérants et finalement nous lisons, « *Je forme le vœu que notre arrondissement y contribue* », certes.

Le vœu manque aussi, sur le fond, de mentions de l'alternative végétarienne qui est quelque chose de très important, notamment dans la lutte contre le dérèglement climatique et le bilan carbone de nos assiettes. Je pense que nous pourrions tous nous remettre au travail sur cette question avec vous, mais en l'état, ce n'est pas possible de voter un vœu sous cette forme.

Mme CHEVALIER

Monsieur VILLANI, c'est avec plaisir que j'ai pris connaissance de votre souhait de développement durable dans la collectivité et dans l'alimentation proposée aux scolaires. Malgré tout, je n'ai pas bien saisi toute la volonté de votre vœu. En début, vous parlez des néonicotinoïdes qui ont été votés un peu subrepticement à l'Assemblée, du Mercosur, c'est aussi un sujet auquel nous, en tant que groupe communiste, nous nous sommes toujours opposés.

Ensuite, vous attaquez avec l'échelon local et particulièrement l'alimentation durable dans la restauration qu'Amine BOUABBAS a développée. Vous savez bien qu'en tant que membre de la Caisse des écoles, notre arrondissement est en pointe sur ce sujet. Nous sommes membres des coopérations d'intérêts collectifs depuis 2015 et nous soutenons les filières de production locales.

Je ne vois pas trop la finalité du vœu, mais en tout cas, il y a de très bonnes idées et initiatives que nous développons déjà par ailleurs depuis plusieurs années, et c'est pour cela que nous voterons contre ce vœu, merci.

M. VILLANI

Merci, mes chers collègues, pour les commentaires. Je ferai quelques remarques brèves avant de passer au vote. La première, c'est qu'évidemment, ce serait une erreur que de dissocier les échelles locales et globales. Nous avons pu constater dans les débats nationaux ou internationaux, à quel point les questions de proximité étaient importantes aussi avec les circuits courts ou autres.

Pour ne prendre qu'un exemple, pour celles et ceux qui travaillent sur ce sujet, l'IDDRI, un *Think Tank* bien connu autour des questions de développement durable, a publié un projet sur la mutation

de l'agriculture à l'échelle de 10 ans, *Ten years for agriculture*, qui s'appliquerait à la fois à l'échelle de l'Europe entière, tout en privilégiant de façon systématique des circuits courts. C'est le mariage d'échelles locales et globales.

Ce serait une erreur que de penser qu'il s'agit juste de décider les choses et de mettre en œuvre les bonnes pratiques sans, dans le même temps, sensibiliser, nos jeunes à toutes ces questions. Et, dans le vœu, s'il s'agit de me demander quelles choses précises je recommande et qui ne sont pas déjà menées. D'accord, nous avons une Caisse des écoles qui est à un très haut niveau. Il n'empêche que, dans les critères permettant de départager les appels d'offres, celui du développement durable ne compte aujourd'hui que pour 10 % à 12 % de la note. C'est une petite proportion.

Vous avez évoqué Maurice d'Ocagne en tant que navire amiral, d'accord, mais il s'agit que tous nos établissements puissent profiter de cela et pas seulement d'aller voir un jardin, mais aussi d'aller à la rencontre de ces métiers de l'élevage et de l'agriculture qui sont aujourd'hui tellement mal connus.

Vous me dites que tout cela est dans les tuyaux, mais ils n'y sont que là. Je n'ai pas vu de mise en œuvre systématique dans tous les établissements de notre arrondissement de mise en contact de nos jeunes avec des agriculteurs.

Concernant la toute petite remarque sur le menu végétarien, il se trouve que je le suis moi-même. Je n'ai pas mentionné la question végétarienne dans le vœu, mais bien sûr c'était aussi dans mon esprit, cher collègue.

DÉLIBÉRATION N° 172

– V14 2020 18 Vœu de M. VILLANI relatif à la sensibilisation à l'agriculture durable et à l'écologie vertueuse dans nos établissements scolaires

Rapporteur : M. Cédric VILLANI

Article unique : Après discussion le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 24 dont 3 pouvoirs

- Pour : 1 dont 0 pouvoirs

- Contre : 23 dont 3 pouvoirs

(D. ANTONELLI, A. BERTRAND, C. BLAUDEL, A. BOUABBAS, J. CABOT, C. CHEVALIER, M. COCHARD, E. de FARAMOND, G. DURAND, A. GHAIKI, Z. GHANEM, V. GUENANEN, G. LARDY-WORINGER, F. LETISSIER, J. MARCHAND, S. MATMATI, H. MERMBERG, S. PARISOT, C. PETIT, O. POLSKI, P. RABADAN, H. SANCHES-RUIVO, M. TONOLLI)

Abstentions : 5 dont 1 pouvoir

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUX, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je rappelle que le prochain Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 30 novembre et je propose de le maintenir à 17 h.